

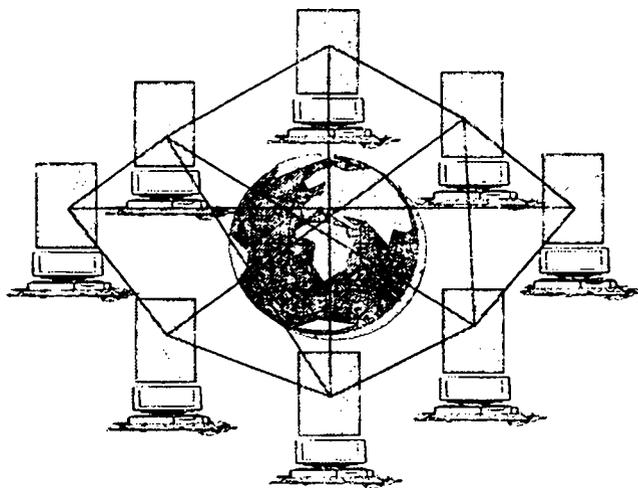
IRAQ

UNE MORT LENTE

Roselyne Bachelot-Narquin,

Députée

L'Assemblée nationale sur Internet



<http://www.assemblee-nationale.fr>

L'ordre du jour,

Les projets de loi,

Les rapports,

Les comptes rendus des commissions,

Le compte rendu des dernières séances,
trois heures après la levée de séance,

L'agenda des commissions,

La liste des députés, leurs photos et adresses,

Les textes adoptés, au fil des lectures successives,

Des informations générales sur l'Assemblée
et sur les activités de ses différentes instances, etc.

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

*Présenté à la suite de la mission effectuée en Iraq
du 28 janvier au 5 février 1999*

par une délégation du

**GROUPE D'ETUDES A VOCATION INTERNATIONALE
SUR LES PROBLEMES DE LA REPUBLIQUE D'IRAQ
ET DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ⁽¹⁾**

(1) Cette délégation était composée de Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *Présidente*; M. Georges Hage, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. François Colcombet, Jacques Desallangre, René Mangin.

SOMMAIRE

COMPOSITION DE LA DELEGATION	5
INTRODUCTION	7
I - HUIT ANS D'EMBARGO	11
A) Une génération sacrifiée	12
1. Une situation humanitaire très dégradée	
2. Une société déstructurée	
3. L'inquiétude des communautés chrétiennes	
B) Les désillusions de l'accord « pétrole contre nourriture »	20
1. La pénurie des ressources	
2. Un mécanisme grippé	
3. Des effets pervers	
II - L'IMPASSE DIPLOMATIQUE	27
A) L'exaspération des positions	31
1. Les rigidités et les complexités de l'attitude iraquienne	
2. Les ambiguïtés du système de contrôle des Nations Unies	
3. Le comportement unilatéral des Etats-Unis	
B) La difficile relance du dialogue	40
1. Les propositions françaises n'ont reçu qu'un accueil très mitigé des dirigeants iraquiens	
2. La nouvelle procédure mise en place peine à devenir opérationnelle	
CONCLUSION	47
ANNEXES	49
• <i>Programme de la mission parlementaire en Iraq</i>	
• <i>Question au Gouvernement de M. Jacques Desallangre, le 10.02.99</i>	
• <i>Articles de presse</i>	
• <i>Ration alimentaire par personne</i>	
• <i>Plan de distribution des biens humanitaires</i>	
• <i>Schéma de la procédure générale d'autorisation des exportations vers l'Iraq</i>	
• <i>La résolution 986</i>	

COMPOSITION DE LA DELEGATION



- **Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN**, députée (RPR) du Maine-et-Loire, membre de la Commission des Affaires culturelles, Présidente du groupe d'études « France-Iraq »
- **M. Georges HAGE**, député (C) du Nord, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, Vice-Président du groupe d'études « France-Iraq »
- **Mme Bernadette ISAAC-SIBILLE**, députée (UDF) du Rhône, Secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale, Membre de la Commission des Affaires étrangères
- **M. François COLCOMBET**, député (S) de l'Allier, membre de la Commission des Lois, Vice-Président du groupe d'études « France-Iraq »
- **M. Jacques DESALLANGRE**, député (RCV) de l'Aisne, membre de la Commission des Affaires étrangères
- **M. René MANGIN**, député (S) de Meurthe-et-Moselle, membre de la Commission des Affaires étrangères

Mme Nicole Renault-Hennekinne et M. Daniel Garrigue, Conseillers des services de l'Assemblée nationale, ont accompagné la délégation

INTRODUCTION



Durant quatre nuits consécutives, du 16 au 19 décembre 1998, l'Iraq a été soumis aux bombardements intenses de l'opération « Renard du Désert », lancée par les Etats-Unis et le Royaume Uni.

Plus de quatre cents missiles, soit près de deux fois plus que durant la guerre du Golfe en 1991, se sont abattus sur le pays.

Devant l'émotion considérable et l'indignation soulevées par ces frappes aériennes dans l'opinion publique et à l'Assemblée nationale, où, dès le 22 décembre, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères ont été interrogés¹ sur le recours unilatéral à la force des Etats-Unis, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, présidente du groupe d'études « France-Iraq », a souhaité l'envoi, dans les meilleurs délais, d'une mission parlementaire d'information sur les effets des frappes et la situation humanitaire en Iraq après huit ans d'embargo.



Sous l'égide du Bureau de l'Assemblée nationale et avec le soutien de M. Raymond Formi, Vice-Président, cette mission de six députés a été constituée de parlementaires membres du groupe d'études, du Bureau de l'Assemblée et de la Commission des Affaires étrangères, afin d'en assurer le caractère pluraliste.

Présidée par Mme Bachelot, la mission s'est rendue en Iraq du 28 janvier au 5 février 1998. A Bagdad, elle a eu des entretiens politiques avec de hauts responsables irakiens : M. Tareq Aziz, Vice-Premier Ministre, M. Saadun Hammadi, Président de l'Assemblée nationale, M. Mohamad Sahhaf, Ministre des Affaires étrangères, M. Hareth Al-Khashatt, responsable du parti Baas, M. Salah Mukhtar,

¹ - Questions au gouvernement de M. Georges Sarre (RCV), de M. Georges Hage (C) et de M. François Loncle (S).

- Audition de M. Hubert Védrine, Ministre des Affaires étrangères, par la Commission des Affaires étrangères

Président de l'association Paix et solidarité, et rencontré M. Oumaid Moubarak, Ministre de la Santé ainsi que M. Abdel-Allah Hamid Mohammed, Ministre de l'Agriculture.

Elle a visité plusieurs hôpitaux ainsi que des universités, s'est entretenue avec les organisations humanitaires de l'ONU, puis s'est rendue à Bassorah dans le sud du pays, et à Mossoul dans le nord, où elle a pris des contacts avec les communautés chrétiennes.

La délégation, après s'être informée des conditions de l'application de l'accord « pétrole contre nourriture », a fait un constat accablant des effets de l'embargo. Devant une situation sociale très dégradée et sans doute pour longtemps, car elle touche essentiellement les enfants et les jeunes, et une économie exsangue, elle s'est interrogée sur les mécanismes mis en place par les dernières résolutions de l'ONU et sur leur finalité réelle, qui ne semble pas toujours correspondre à l'objectif humanitaire recherché.

Après de tous leurs interlocuteurs, médecins, professeurs, étudiants, responsables politiques ou locaux, les députés ont fait part de leur solidarité à l'égard du peuple iraquien dont la vie quotidienne est insupportable.

Les entretiens politiques au plus haut niveau ont permis à la délégation d'exposer les propositions françaises de sortie d'embargo et de recueillir les réactions iraquiennes.

Devant l'intransigeance américaine des derniers mois et la volonté affichée des Etats-Unis d'abattre le régime, le choc très dur des frappes de décembre, dont l'initiative a été prise en dehors du Conseil de Sécurité, la poursuite des bombardements dans les zones d'exclusion aérienne, les responsables iraquiens font preuve, malgré un certain découragement –ils estiment, en effet, avoir fait les concessions nécessaires– d'une grande détermination à tenir leurs positions, et à refuser ce qu'ils considèrent comme des atteintes inadmissibles à leur souveraineté nationale. Tous ont insisté sur la nécessité d'une levée immédiate de l'embargo dans le respect de l'application stricte des résolutions de l'ONU, et ont fait part de leurs vives inquiétudes quant à l'environnement régional. Ils ont appelé la France, mais aussi l'Europe, à plus d'initiative et de fermeté vis-à-vis des Etats-Unis.

Durant son séjour, la délégation a bénéficié du soutien précieux de la Section des Intérêts français à Bagdad², en particulier de S. Exc. M. Aubin de la Messuzière, Chef de la Section, dont elle a apprécié la profonde connaissance du pays et de sa culture, ainsi que son écoute de la part des hauts responsables irakiens.

A l'aller comme au retour³, S. Exc. M. Bernard Emié a reçu la délégation à Amman, lui apportant ainsi un point de vue de l'extérieur sur la situation irakienne.

L'accueil des autorités irakiennes a été particulièrement chaleureux, et la délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Président de l'Assemblée nationale, M. Saadun Al-Hammadi et au Président de la Commission des affaires arabes et internationales, M. Khaled Shibab-Al-Douri qui, en organisant son séjour, lui ont permis de mieux comprendre la réalité de l'Iraq sous embargo.

*
* *

² Les relations diplomatiques entre la France et l'Iraq ont été rompues en février 1991 à l'initiative de l'Iraq. La Section des intérêts français à Bagdad a été ouverte en 1995, parallèlement à la Section des intérêts irakiens à Paris.

³ En raison de l'embargo et des zones d'exclusion aérienne, Bagdad n'est joignable depuis Amman qu'après dix heures de route. Cette traversée du désert jordano-irakien donne toute la mesure de l'isolement du pays.

I – HUIT ANS D'EMBARGO

L'embargo très strict, décidé le 6 août 1990, aussitôt après l'invasion du Koweït par l'Iraq, par la résolution 661 du Conseil de Sécurité, et précisé dans les résolutions suivantes, d'ordre commercial et financier, s'est appliqué à toutes les importations et exportations de « produits de base et de marchandises » et des transferts de fonds connexes, avec gel de tous les avoirs financiers irakiens à l'étranger.

En ont été exclues les fournitures destinées à usage médical et les denrées alimentaires ayant un but humanitaire. Un Comité du Conseil de Sécurité, dit Comité 661, a été chargé d'en autoriser les livraisons et d'approuver les financements nécessaires provenant de l'exportation de pétrole. Cet embargo sévère, minutieusement contrôlé par le Comité, est régulièrement prorogé de 60 jours en 60 jours, tant que l'Iraq n'aura pas totalement satisfait aux obligations de désarmement, en application de la résolution 687 du 3 avril 1991.

En 1991, l'Iraq a été autorisé à vendre du pétrole sur six mois, pour un montant maximum de 1,8 millions de dollars afin de financer l'achat de nourriture et de médicaments et d'alimenter le fonds d'indemnisation des dommages de guerre.

Ce montant ne permettait de couvrir qu'une faible partie des besoins de la population.

La mission de M. Jean-Bernard Raimond⁴, député, ancien Ministre des Affaires étrangères, effectuée en janvier 1996, avait mis en lumière les effets catastrophiques de l'embargo sur le niveau de vie de la population. Qu'en est-il trois ans après, alors que la nouvelle résolution 986, dite « pétrole contre nourriture », adoptée le 14 avril 1995 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, devait redresser la situation ?

⁴ Rapport d'information n° 2519 – Xème Législature. D.I.A.N. 3/96

A) Une génération sacrifiée

1. Une situation humanitaire très dégradée

En août 1998, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU exprimait sa préoccupation devant les « immenses souffrances endurées par le peuple iraquien et en particulier par les enfants ».

Observations et témoignages à Bagdad et en province, complétés par les informations données par les organisations humanitaires de l'ONU ont permis à la délégation d'avoir un aperçu de la situation alimentaire et sanitaire. Si la famine ne semble pas sévir en Iraq, le niveau de vie de la population s'est considérablement dégradé. Les dernières résolutions du Conseil de Sécurité ont certes permis de stabiliser la situation humanitaire en augmentant notamment les apports alimentaires, mais non véritablement de la redresser.

- **Une malnutrition endémique depuis 1991**

La malnutrition en Iraq s'est rapidement installée, et elle demeure toujours un problème, malgré l'action du gouvernement iraquien, qui, dès 1991, a mis en place un vaste système de distribution des rations de nourriture aux familles, surveillé et soutenu par les organisations humanitaires de l'ONU. D'après leurs témoignages, la distribution est correctement effectuée.

Les rations alimentaires, qui ne couvraient qu'une partie des besoins, ont été portées récemment à un objectif de 2300 calories par personne et par jour. Mais l'insuffisance des ressources financières a conduit à ramener cet objectif à 2030 calories, ce qui demeure insuffisant et doit être complété par des apports en protéines, en fruits et en légumes.

Dans les villes, à Bagdad et Mossoul, les étalages de fruits et légumes semblent bien garnis, mais en raison de prix élevés, ne sont guère accessibles, étant donné les très faibles revenus des familles. Pour disposer d'un peu d'argent liquide et de biens de consommation courante, de nombreuses familles pauvres échangent ou vendent tout ou partie de leurs rations, alimentant ainsi un important marché noir.

La malnutrition endémique frappe plus particulièrement les jeunes enfants, entraînant insuffisance pondérale à la naissance, retards de croissance... Ainsi, dans les régions Centre et Sud, selon le coordinateur aux affaires humanitaires, 23 % des enfants de moins de cinq ans sont touchés. (A titre d'exemple, est-il précisé, le taux global de malnutrition est actuellement pour cette classe d'âge de 30 % en Angola, où la guerre fait rage).

Conscient des carences dans l'alimentation des enfants, le Ministère de la Santé devait passer d'importantes commandes de biscuits protéinés et de lait thérapeutique, acheminés par les réseaux des unités de soins à l'enfance et les hôpitaux.

- Une situation sanitaire catastrophique

En août 1998, les funérailles collectives de vingt-sept nourrissons morts en raison de la pénurie de médicaments, donnent la mesure de la situation sanitaire. M. Oumaid Moubarak, Ministre de la Santé, a donné quelques chiffres à cet égard. La mortalité des nouveau-nés qui avait considérablement baissé dans les années 80, était à la veille de l'embargo de 24/1000, chiffre très positif pour un pays en développement. Depuis, le taux a augmenté et serait actuellement de 94/1000. La mortalité des enfants de moins de cinq ans d'environ 500 par mois en 1990, était en septembre 1998 de près de 6000. De nombreuses maladies qui avaient pratiquement disparu, ont réapparu comme la polio, la typhoïde, le choléra, la malaria.

La fourniture de médicaments et de matériel sanitaire s'est accrue en application de la résolution 986, mais la distribution jusqu'aux utilisateurs, patients et hôpitaux, est souvent entravée par le manque de moyens de transport et l'encombrement des entrepôts, selon les observateurs de l'ONU, et certains médicaments essentiels demeurent introuvables.

Particulièrement grave est la situation de l'équipement et de l'environnement hospitalier, ainsi que l'ont montré la visite de l'hôpital pédiatrique Saddam de Bagdad, et les visites d'hôpitaux à Mossoul et à Bassorah.

Les hôpitaux construits avant l'embargo selon les normes les plus modernes, ont vu leurs capacités opératoires diminuer de 30 %, faute d'équipement et de pièces de rechange (matériel de laboratoire, de radios, appareils respiratoires). En l'absence du matériel indispensable, il devient difficile d'établir, en temps utile, les diagnostics précis indispensables aux guérisons.

C'est ainsi que le scanner de l'hôpital Saddam de Bagdad est en panne depuis trois ans, par manque de pièces de rechange et de techniciens pour le réparer. L'appareil utilisé pour les insuffisances respiratoires, nombreuses, ne fonctionne plus et l'on doit utiliser des bonbonnes à oxygène obsolètes et dangereuses. L'hôpital, construit en 1986, pour 400 lits, n'en a plus que 350. Il est surpeuplé. Les lits vétustes n'ont pas de draps et sont occupés par 2, 3 ou 4 enfants. Le directeur de l'hôpital constate que la mortalité infantile a considérablement augmenté dans son établissement depuis l'embargo.

On enregistre dans le sud du pays une augmentation de malformations prénatales qui auraient été multipliées par huit et qui seraient la conséquence, selon les autorités iraqiennes, de l'utilisation par les américains de certaines armes à uranium appauvri.

- Des infrastructures ruinées

En amont, l'état déplorable des infrastructures porte un lourd préjudice, à la fois aux conditions de vie quotidienne de la population et au développement économique du pays, malgré l'important effort de reconstruction mené après la guerre du Golfe, notamment en ce qui concerne les ponts et les bâtiments publics⁵.

Ainsi, le mauvais état des installations et de l'approvisionnement en eau, en ville et dans les hôpitaux, constitue un véritable danger du point de vue sanitaire, avec les risques épidémiologiques. L'application du programme 986 a certes permis l'achat de produits chimiques, de fournitures et de matériel, et d'améliorer la production de l'eau, mais la dégradation n'est pas véritablement enrayerée, tandis que les eaux usées qui se déversent dans les cours d'eau menacent l'environnement.

⁵ Les nombreux sites archéologiques qui ont été restaurés ne semblent pas avoir souffert de la guerre.

M. Denis Halliday⁶ ancien responsable du programme humanitaire de l'ONU pour l'Iraq, apporte son témoignage sur le délabrement des infrastructures : « Tout le système de transport s'est effondré. Les lignes aériennes intérieures, naguère florissantes, ne fonctionnent plus ; les trains vers Bassorah ou Mossoul, aux fenêtres cassées, sont irréguliers, tandis que les autobus sont un cauchemar fait de presse et de sueur. Les services postaux ou bancaires ne marchent pas, l'eau potable ne coule plus du robinet ».

La production d'électricité est le point noir de la vie économique du pays. La plupart des centrales électriques fonctionnent à moins de 50 % de leur capacité faute de pièces détachées, et les coupures de courant, constatées à Bagdad, de plusieurs heures par jour, sont de plus en plus fréquentes, entravant toutes les activités dans les usines, les ateliers, notamment la chaîne du froid, et sont particulièrement pénalisantes pour les hôpitaux – malgré les groupes électrogènes – et les écoles.

La crise énergétique est patente et de l'avis des experts, un effondrement énergétique est à prévoir dans quelques mois avec la consommation accrue en raison des fortes chaleurs, si des mesures urgentes ne sont pas prises.

2. Une société déstructurée

• La formation

Dans le secteur de l'éducation, l'embargo aussi se fait sentir. A la suite d'efficaces campagnes d'alphabétisation dans les années 80, l'illétrisme qui avait reculé en Iraq, est réapparu. Faute d'investissements, l'infrastructure scolaire s'est dégradée et on enregistre une baisse du taux de scolarisation et d'alphabétisation, selon une étude de l'UNESCO, malgré les efforts récents de diffusion de matériel éducatif et de mobilier.

Mais c'est au niveau universitaire que la situation a paru la plus dramatique. Le Président de la Faculté de Génie de l'université de

⁶ « En Iraq, des sanctions qui tuent » - Le Monde diplomatique (février 1999). M. Denis Halliday démissionnait de ses fonctions en octobre 1998 pour protester contre l'embargo.

Bagdad a souligné les grandes difficultés de l'enseignement, en raison de la pénurie de matériel scientifique et de laboratoire, dont l'importation est bloquée, de la rareté des livres qui contraignent les étudiants à travailler à dix sur un même ouvrage. L'absence de revues scientifiques, l'impossibilité des échanges avec les universités étrangères conduisent professeurs et étudiants à un grand isolement intellectuel. Certains d'entre eux cherchent à partir pour poursuivre des études en Europe ou aux Etats-Unis.

Les entretiens de la délégation avec le Président de l'Université de Mossoul et des professeurs du département de français ont été particulièrement significatifs. L'université, qui a toujours été un haut lieu de rencontres, de culture et de science, s'étiole particulièrement dans les domaines scientifiques, faute d'informations et d'échanges, de manuels à jour, de matériel scientifique et informatique. Le laboratoire visité est en complète déshérence. Depuis 1990, la bibliothèque ne reçoit plus aucune revue, ni ouvrage de l'extérieur.

Les étudiants se heurtent à toutes sortes de difficultés, de transports notamment. Beaucoup souffrent de problèmes psychologiques ou de santé, repoussent leurs examens, tandis que les études n'offrent plus de garanties de débouchés, particulièrement dans le domaine industriel, au grand découragement des professeurs.

Les séquelles d'un mauvais état sanitaire et d'une formation insuffisante, le manque d'ouverture et de perspectives, le chômage, marquent pour l'avenir toute une génération.

- Le niveau de vie

L'embargo a déstructuré la société. La classe moyenne, qui s'était constituée dans les années 80, et sur laquelle s'appuyait le régime, se trouve appauvrie avec une baisse considérable de son niveau de vie. Le PNB que l'on pouvait chiffrer à la fin des années 80 à 3000 \$ par habitant, a été divisé par 4 ou 5.

L'inflation galopante lamine le pouvoir d'achat. De nombreux professeurs, fonctionnaires ou cadres, faute de rémunérations suffisantes, pratiquent le double emploi (professeur le matin, taxi

l'après-midi) ou changent d'activité, tandis qu'une part importante de la population est désormais condamnée au chômage.

Les familles vendent peu à peu tous leurs biens. La mendicité, particulièrement celle des enfants, qui n'existait pas dans le passé, devient désormais courante.

Les rues de Bagdad sont révélatrices. Le parc automobile n'a pas été renouvelé depuis dix ans, mais les voitures roulent grâce à l'ingéniosité des irakiens. Quelques belles voitures, cependant, révèlent l'existence de la corruption d'une minorité de privilégiés.

La délégation a été sensible aux différences de niveau de vie entre les régions irakiennes ; la région de Mossoul, mieux approvisionnée, semble moins pauvre que le centre et surtout la région de Bassorah, où la misère est manifeste. Dans cette ville, la délégation a traversé des quartiers dont la voirie était entièrement défoncée et où s'accumulaient les ordures, la municipalité n'ayant plus les moyens d'en assurer le ramassage.

*
* *

La dureté du constat est atténuée par certains aspects moins négatifs relevés par la délégation :

- L'Etat irakien et l'administration continuent de fonctionner, malgré les frappes de décembre et les alertes fréquentes dans les zones d'exclusion aérienne.

D'après les témoignages des organisations humanitaires, et les tests opérés dans les centres de distribution, le rationnement est effectué de façon efficace et équitable. La population, malgré les privations, en particulier les éprouvantes coupures d'électricité conserve une attitude digne et courageuse.

- Les organisations humanitaires de l'ONU accomplissent avec un grand dévouement les tâches de surveillance et d'observation de la distribution alimentaire qui leur ont été confiées, en étroite collaboration avec le gouvernement irakien.

Elles n'ont cessé de veiller au meilleur acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux utilisateurs et d'alerter le Secrétariat général de l'ONU des insuffisances dans la réalisation du programme.

Quelques rares organisations humanitaires demeurent présentes, notamment l'organisation française « Première urgence » rencontrée à Bassorah, et qui assure la réhabilitation de plusieurs hôpitaux.

3. L'inquiétude des communautés chrétiennes

Les communautés chrétiennes, auxquelles certains membres de la délégation ont tenu à rendre visite, demeurent vivantes et unies malgré leurs grandes difficultés économiques.

Les chrétiens en Iraq⁷ représentent, en l'absence de statistiques récentes, 500 à 600 000 personnes (soit 3,5 % de la population), répartis principalement entre les Chaldéens catholiques (350 à 400 000), les Assyriens orthodoxes (50 à 70 000), les Syriens catholiques et orthodoxes (65 à 75 000). Ces communautés, toutefois, souffrent d'un processus d'émigration qui avait déjà commencé pendant la guerre avec l'Iran, et qui s'est accéléré depuis la guerre du Golfe.

Les chrétiens, autrefois concentrés dans le nord du pays, où ils coexistaient difficilement avec les Kurdes, sont regroupés à Kirkouk et Mossoul dans le nord, dans les grandes villes du centre et à Bagdad. Une communauté domine nettement : les Chaldéens catholiques qui ont échappé en partie aux graves persécutions du début de ce siècle, tandis que la communauté assyrienne en est sortie exsangue, notamment après les terribles massacres dans la province de Mossoul, perpétrés en 1933 par les troupes iraqiennes et les irréguliers kurdes.

Dans l'Iraq laïc, les communautés chrétiennes bénéficient de la liberté religieuse et de culte, de l'expression culturelle et de la reconnaissance des droits civiques. Toutefois, l'Islam demeure religion d'Etat et la politique d'étatisation a conduit à nationaliser leurs écoles privées et à les priver de leurs établissements hospitaliers.

⁷ Histoire de l'Eglise d'Orient – Raymond Le Coz – Editions du Cerf, 1995

Le régime, qui se veut respectueux d'une laïcité certaine⁸, veille à ce qu'il n'y ait pas de discriminations à l'égard des chrétiens. L'Eglise chaldéenne entretient des relations officielles avec les autorités iraqiennes qui ont même accordé une aide financière pour la construction d'églises nouvelles et la restauration de monastères. En échange, les chrétiens et leur patriarche ont manifesté la plus grande loyauté à l'égard du régime, payant un lourd tribut durant la guerre Iran-Iraq, partageant solidairement avec les Iraquiens les souffrances engendrées par la guerre du Golfe et l'embargo.

A Bagdad, la délégation a eu un entretien avec Mgr Paul Dahdah, d'origine maronite, archevêque responsable de l'église latine d'Iraq, qui rassemble une petite communauté, très vivante en raison de ses activités pastorales et de celles des congrégations (dominicains, rédemptionnistes, sœurs dominicaines de Sainte-Catherine), notamment dans les hôpitaux et les écoles. En raison des difficultés économiques, les contributions des œuvres européennes contribuent largement à leur maintien. Pour Mgr Dahdah, la levée de l'embargo est une nécessité absolue, car la population n'en peut plus ; les problèmes humains sont trop lourds. Il évoque les récents appels du Pape à la paix en Iraq par le dialogue et la diplomatie⁹.

Près de Mossoul, les députés, après avoir été reçus avec une grande hospitalité à Nimroud par M. Noël al-Taleb, député, et les autorités locales, ont visité la petite ville de Karakoch, qui rassemble plus de 20 000 chrétiens syriaques autour de plusieurs prêtres et six églises. Ils ont été accueillis par le Père Luis Quassab et le Père Charbel Issou, qui leur ont exposé les problèmes de la communauté, dont les jeunes très nombreux souffrent du chômage et du désœuvrement. La communauté, cependant, frappe par sa forte cohésion, ses activités pastorales et de catéchèse¹⁰. Malgré son

⁸ M. Tareq Aziz, Vice-Premier Ministre, originaire de Mossoul, est lui-même issu d'une famille chrétienne

⁹ « La crise survenue récemment en Iraq a montré, encore une fois, que la guerre ne résout pas les problèmes », mais au contraire « les complique et en fait supporter les conséquences dramatiques aux populations civiles », déclarait le Pape condamnant l'embargo en janvier dernier.

¹⁰ L'instruction religieuse peut être délivrée dans les écoles d'état, lorsque les enfants d'une même religion représentent 25 % des effectifs. Chaque jour, des cars pris en charge par la communauté religieuse, conduisent plusieurs centaines d'enfants à l'école de la ville.

isolement, elle s'efforce de maintenir des liens et des échanges avec les communautés de l'extérieur.

Ces contacts ont fait sentir de façon particulièrement tangible l'angoisse des communautés chrétiennes devant l'avenir. Malgré leur attachement à l'Iraq, qui reste pour eux une patrie, la crainte d'un changement de régime qui pourrait conduire à une poussée d'islamisme, dont ils seraient les premières victimes, les difficultés à préserver leur identité culturelle et religieuse en raison des bouleversements politiques et économiques, conduisent nombre de chrétiens à émigrer d'abord vers la Jordanie, puis vers l'Europe, les Etats-Unis ou l'Australie.

B) Les désillusions de l'accord « pétrole contre nourriture »

La délégation, après le constat de la situation humanitaire, s'est interrogée sur la mise en œuvre de l'embargo, qui a permis tout juste de dégager des ressources suffisantes pour la survie de la population, et dont les mécanismes paraissent maintenant grippés. Au deuxième degré, les effets pervers du système sont patents.

1. La pénurie des ressources

Préoccupé par la dégradation continue de la situation humanitaire en Iraq, particulièrement en matière de nutrition et de santé, le Conseil de Sécurité a adopté le 14 avril 1995 une résolution 986 dite « pétrole contre nourriture »¹¹, autorisant la vente de pétrole iraquien pour 2 milliards de dollars et pour une période de 180 jours.

Cette résolution a été prorogée ensuite par les résolutions 1111, 1143 pour une deuxième et troisième période d'un même montant allant jusqu'en juin 1998.

La résolution 1153 du 20 février 1998, dite « plan élargi » apporte une amélioration en relevant les plafonds de recettes

¹¹ Voir en annexe

autorisées. Le Conseil de Sécurité, *notant avec préoccupation que, malgré l'application des décisions précédentes, la population iraquienne demeure dans une situation très difficile sur les plans nutritionnel et sanitaire, et résolu à éviter que la situation humanitaire ne se détériore encore*, autorise, pour une nouvelle et quatrième période de 180 jours (phase IV), les exportations de pétrole par l'Iraq à hauteur de 5,2 milliards de dollars, dont 2,446 milliards pour l'aide humanitaire¹². Une cinquième phase a été ouverte en décembre dernier pour un montant équivalent.

Plusieurs remarques s'imposent.

- La répartition des ressources provenant de la vente autorisée de pétrole organise la pénurie au détriment des besoins humanitaires :

- 66 % seulement des ressources sont affectées aux besoins humanitaires ;

- 30 % fixés par une résolution 705, sont destinés au Fonds d'indemnisation des Nations Unies pour les dommages de guerre ;

- 4 % vont aux dépenses de fonctionnement des agences humanitaires de l'ONU, des inspecteurs aux frontières... Ces dernières dépenses, très lourdes en raison de l'important dispositif de surveillance et d'observation mis en place (plus de 150 observateurs internationaux), ne sont pas financées par le budget des Nations Unies, mais par les fonds du gouvernement iraquien.

- Dans le cadre de la résolution 986, les trois provinces kurdes reçoivent une aide humanitaire supérieure à celle distribuée au centre et au sud du pays, et gérée directement par les Nations Unies, engendrant ainsi une inégalité de traitement et une ingérence dénoncées par Bagdad.

- Le plan élargi a montré ses insuffisances d'après les témoignages recueillis auprès de l'Office des agences humanitaires des Nations Unies (UNOHC) et d'après le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur son application. Les plafonds de recettes prévues sont loin d'être atteints, l'Iraq n'étant pas en mesure d'exporter des quantités suffisantes de pétrole. Les recettes envisagées pour la phase IV (5,2 milliards de dollars) ne se sont élevées qu'à 3,04

¹² Voir tableau en annexe

milliards de dollars, dont 2 milliards seulement destinés aux mesures humanitaires et à l'achat de matériel et pièces détachées pour le secteur pétrole, autorisé par la résolution 1175.

Les raisons devaient en être prévisibles en raison d'une accumulation de facteurs connus : la forte baisse du prix du pétrole, la situation catastrophique de l'industrie pétrolière iraquienne¹³, l'insuffisance des pièces détachées et du matériel pétrolier qui ne couvrent que les besoins les plus pressants, tandis que l'approbation des contrats nécessaires devant le Comité 661, composé de représentants des quinze membres du Conseil de Sécurité, fait souvent l'objet de retards¹⁴ dommageables.

- Au demeurant, vis à vis de l'opinion internationale, il y a une certaine hypocrisie quant à l'origine des programmes humanitaires fournis à l'Iraq. Il ne s'agit pas d'une aide de la Communauté internationale, qui se donne ainsi bonne conscience, car, en réalité, les achats au bénéfice de la population sont entièrement à la charge de l'Iraq, qui les abonde par ses propres recettes pétrolières.

2. Un mécanisme grippé

Les procédures et les modalités pratiques de l'exportation vers l'Iraq sont d'une grande complexité pour les entreprises notamment françaises, comme l'illustre le schéma figurant en annexe.

Les contrats d'exportation sont financés à partir d'un compte séquestre, dit « compte Iraq » géré par la B.N.P. à New York, alimenté par les revenus de la vente du pétrole. Ils ne peuvent être autorisés que pour les biens figurant dans la liste du plan de distribution des produits

¹³ A la suite du rapport des experts de la mission Saybolt sur l'état de l'industrie pétrolière iraquienne, le Secrétariat général rappelait aux membres du Conseil de Sécurité que l'industrie pétrolière iraquienne se trouvait dans un « état lamentable » et que toute augmentation sensible de la production, qui ne serait pas accompagnée d'achats de pièces de rechange et d'équipements « irait à l'encontre des principes reconnus de « bonne gestion des gisements ».

¹⁴ Ainsi pour la phase IV, sur les 412 contrats présentés à ce titre devant le Comité, 120 contrats ont été mis en attente.

humanitaires, présentée par l'Iraq et approuvée par le Secrétaire général de l'ONU

La procédure d'exportation doit suivre une douzaine d'étapes, la principale étant le passage obligé par le Comité 661. Son secrétariat examine les demandes des exportateurs transmises par la Mission permanente française auprès de l'ONU (après être passées par la cellule embargo du Ministère de l'Economie et des Finances) et vérifie un certain nombre de critères.

Si les contrats de biens alimentaires et humanitaires sont en général rapidement traités et agréés directement par le Secrétariat, tous les autres contrats sont soumis au Comité 661, qui doit les approuver à l'unanimité de ses quinze membres. Un seul représentant a droit de veto, peut mettre un contrat en attente, voire bloquer définitivement l'autorisation.

Les raisons invoquées pour une mise en attente peuvent être le besoin d'informations complémentaires, l'examen d'un contrat complexe, une demande de vérification du caractère effectivement humanitaire du produit. Les décisions de blocage répondent au concept du « *double usage* », c'est à dire l'éventuelle utilisation d'un produit à des fins militaires.

De nombreux témoignages ont été donnés d'un détournement du « *double usage* » ou d'une application trop rigoureuse, qui entravent l'importation de matériels ou de produits *pourtant indispensables à la mise en œuvre du programme humanitaire*. Des contrats sont retardés concernant par exemple la fourniture de poids lourds, d'ambulances, de matériel téléphonique et de portables, de pièces détachées pour les transports ferroviaires ; de même l'importation de crayons à papier contenant du graphite, du dentifrice au fluor, de pesticides, de médicaments vétérinaires, de vaccins susceptibles de double usage, etc....

Un cas exemplaire : le projet de réhabilitation de la deuxième tranche, en 1997, de la Centrale thermique gaz/fuel d'Al Mussaib, confié à Spie-Thermatome, dont la réalisation connaît de grandes difficultés en raison de délais d'attente excessifs - 9 mois en moyenne - pour obtenir l'autorisation des contrats. La remise en route de cette centrale composée de quatre unités, bombardée pendant la guerre du Golfe, et dont la première tranche a été ingénieusement

réparée par les Iraquiens, est pourtant capitale pour la production électrique à court terme, et à plus long terme pour la reconstruction économique du pays. Au demeurant, il a été signalé que les contrats-type de la résolution 661 n'étaient pas bien adaptés d'un point de vue industriel et ne prévoyaient rien pour l'exécution même des projets et les prestations de service - montage, maintenance, assistance technique - indispensables pour la réalisation de grands projets dans les domaines de l'énergie électrique, du traitement des eaux, du pétrole.

Ces difficultés et ces retards dans les décisions conduisent à s'interroger sur les objectifs poursuivis par le Comité 661 et le Secrétariat général de l'ONU qui décide en dernier ressort. Ce sont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qui exercent principalement leur droit de réserve ou de blocage, et dont la priorité demeure le programme humanitaire basé sur la nourriture, les médicaments, les pièces détachées nécessaires à un minimum de production pétrolière.

Cette vision étroite relègue au second plan les besoins en biens de consommation courante et les produits industriels nécessaires aux infrastructures (transports, eau, électricité).

Il en est de même pour le secteur de la production agricole et animale dont la situation est préoccupante, comme l'a souligné M. Abdel-Allah Hamid Mohammed, Ministre de l'Agriculture, faute de pièces de rechange pour le matériel et aussi en raison du retour d'anciennes épizooties. L'UNSCOM, particulièrement vigilante, a rappelé le Ministre, a été jusqu'à détruire une usine de production de vaccins sous licence Mérieux.

3. Des effets pervers

- Bien que le Conseil de Sécurité se déclare soucieux des besoins humanitaires de la population iraquienne, tout n'est pas véritablement mis en œuvre en amont pour donner au programme le maximum d'efficacité et répondre aux besoins réels de la population qui vont au-delà des besoins de « l'homme-ration ».

C'est un peuple tout entier que l'on maintient ainsi la tête à peine hors de l'eau avec une mise sous tutelle du pays et une lente dégradation de la situation intérieure qui obère de plus en plus un

redressement économique à moyen terme. La volonté unilatérale américaine, telle qu'elle se manifeste au sein du Conseil de Sécurité et du Comité 661, apparaît de plus en plus clairement, avec l'embargo, de maintenir l'Iraq dans un état de survie, qui permet notamment de ne pas choquer excessivement les réflexes humanitaires de l'opinion internationale.

- La résolution 986, loin d'affaiblir le régime, apparemment l'a conforté, notamment en raison du système de distribution des rations alimentaires mis en place.

Ce sont plus de 40.000 agents de distribution qui assurent la répartition alimentaire, constituant ainsi à travers le pays un vaste quadrillage de la population et offrant au pouvoir un instrument de contrôle irremplaçable. La société civile, déjà longtemps contenue dans son expression et son dynamisme par un Etat pétrolier disposant de la quasi-totalité des ressources du pays, se retrouve maintenant réduite par le rationnement à un état d'assistance qui n'encourage guère les initiatives. De nombreuses élites intellectuelles ont quitté le pays et trois millions d'Iraqiens vivent en exil, en Europe ou aux Etats-Unis.

- D'autre part, il n'est pas à exclure que la poursuite de l'embargo, l'attitude intransigeante des Etats-Unis, les récentes frappes aériennes ne génèrent des mouvements extrémistes et des soulèvements à l'intérieur du pays, notamment d'origine islamiste.

II - L'IMPASSE DIPLOMATIQUE

Comment, huit ans après la guerre du Golfe, un embargo aux conséquences aussi graves, est-il toujours en vigueur ?

De fait, en pure logique, une lecture et une mise en œuvre stricte des résolutions aurait dû permettre de sortir de l'embargo. La formule d'Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères : «Les résolutions, toutes les résolutions, rien que les résolutions» -celles-ci donnant lieu à une interprétation «légaliste, objective et raisonnable»- aurait dû s'imposer à l'ensemble des acteurs concernés.

La disposition clé est le paragraphe 22 de la résolution 687 du 3 avril 1991 : le Conseil de Sécurité a prévu que lorsqu'il aurait approuvé la constitution du fonds d'indemnisation et constaté que l'Iraq a pris toutes les mesures prévues aux paragraphes 8 à 13¹⁵, les interdictions touchant l'importation de produits de base – au premier rang, le pétrole – et de marchandises d'origine iraquienne seraient levées.

Au terme de huit années de contrôle, la très grande majorité des experts s'accordent à considérer que l'Iraq est pratiquement désarmé.

- Armements nucléaires : l'Agence internationale pour l'énergie nucléaire a conclu que l'activité nucléaire de l'Iraq était neutralisée. La quasi-totalité des lanceurs balistiques (Scud) ont été localisés et détruits, alors que la production des missiles autorisés (moins de 150 km de portée) a été placée sous contrôle continu. Quant au projet de super canon (d'une portée de 1 000 km), il a été démantelé.

- Armements chimiques : des quantités très importantes de munitions et d'agents précurseurs chimiques ont été détruites, sans qu'il puisse y avoir de certitude absolue que ces armements ou leurs composants aient été totalement éliminés.

¹⁵ Elimination des armes de destruction massive et mise en place d'un plan de contrôle et de vérification continus du respect par l'Iraq de l'interdiction de développer ces armements

- Armes biologiques : la même observation peut être formulée à leur égard. En admettant que certains stocks aient pu, dans un pays ainsi vaste que l'Iraq, échapper au contrôle des inspecteurs de l'ONU, on imagine mal, comment, ne disposant plus de vecteurs, les Iraquiens pourraient les utiliser.

On notera aussi la difficulté d'une démarche qui consiste à demander aux Iraquiens de prouver qu'ils n'ont pas ce qu'on les accuse de posséder.

Dans un entretien avec le journal *Le Monde*, le 2 octobre 1998¹⁶, le Président de l'UNSCOM, M. Richard Butler déclarait lui-même : « Je peux dire qu'avec un peu de bonne volonté, d'ici la fin de l'année, ou au plus tard au début de 1999, l'UNSCOM pourrait déclarer l'Iraq désarmé », dès lors que serait accepté par l'Iraq, « la liste, franchement très courte, des choses qui restent à faire ». M. Butler précisait que l'UNSCOM avait déjà trouvé les traces de 817 des 819 missiles Scuds iraqiens et il ajoutait : « J'ai dit au Conseil : oublions les deux que l'on n'arrive pas à trouver ».

Plus récemment, le Ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine résumait parfaitement la situation : « Après la guerre du Golfe, il fallait commencer par retrouver ce qui pouvait avoir survécu des armements de destruction massive élaborés par l'Iraq avant le conflit. Leur existence était prouvée même si on ne savait pas jusqu'à quel point ces programmes avaient été poussés, si ces armements n'avaient pas servi pendant la guerre. C'était le rôle de l'UNSCOM, qui a bien travaillé notamment pendant les cinq premières années -elle a détruit plus d'armes par ses contrôles qu'il n'en avait été détruit pendant le conflit- Nous disons aujourd'hui qu'après sept années de contrôle par l'UNSCOM, en dépit des entraves mises par les Iraquiens, et après les bombardements anglo-américains, il est raisonnable de penser que l'Iraq n'a plus le même potentiel qu'en 1990, ou qu'il y a quinze jours »¹⁷.

On ajoutera que l'Iraq a reconnu officiellement le Koweït ainsi que la nouvelle délimitation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït. La délégation s'est rendue à la frontière, où elle a pu voir le mur de plusieurs mètres de terre dressé entre les deux pays et

¹⁶ *Le Monde* du 7 octobre 1998

¹⁷ Cité dans *Libération* du 23 décembre 1998

rencontré la population d'un village qui avait été coupé en deux et regroupé dans la partie irakienne.

Le problème des personnes disparues reste certes en suspens, mais comme votre rapporteur a eu l'occasion de le vérifier lors du sommet parlementaire euro-arabe de juillet 1998 à Damas, les positions des deux parties, irakienne et koweïtienne, sont également crispées sur ce dossier.

Au total, les conditions paraissaient bien réunies pour que l'on puisse passer à un examen global de la situation et définir les conditions d'une sortie de l'embargo.

Or, l'année 1998 aura été marquée par une aggravation continue des tensions :

- la crise des sites présidentiels : dans le premier rapport semestriel qu'il soumet au Conseil de Sécurité, en octobre 1997, M. Butler fait preuve d'une extrême sévérité à l'égard des dirigeants irakiens. Ces derniers décident, le 23 octobre, de suspendre leur coopération avec l'UNSCOM.

Russes et Français interviennent pour favoriser un règlement. Leurs efforts aboutissent à l'accord russo-irakien du 20 novembre 1997.

Dès le retour des inspecteurs de l'UNSCOM, M. Butler soulève la question de l'accès aux sites présidentiels que les Irakiens refusent. Les Américains menacent d'intervenir militairement. L'engagement du Président de la République, M. Jacques Chirac, du Ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine, et la médiation du Secrétaire Général de l'ONU, M. Kofi Annan permettent l'accord du 23 février 1998. La solution « UNSCOM PLUS » -les inspecteurs de la Commission spéciale accéderont aux sites présidentiels accompagnés de diplomates- prévaut.

La résolution n° 1154 adoptée le 2 mars 1998 par le Conseil de Sécurité confirme cet accord mais prévoit que « toute violation aurait de très graves conséquences pour l'Iraq ».

- l'échec du passage à l'examen global : le 5 août 1998, les dirigeants irakiens décident d'interdire à l'UNSCOM l'accès à de

nouveaux sites. La communauté internationale n'en poursuit pas moins ses efforts pour trouver une issue à la question de l'embargo. Le 6 octobre, M. Kofi Annan propose au Conseil de Sécurité d'établir la liste de ce que l'Iraq doit accomplir en matière de désarmement pour que le paragraphe 22 de la résolution 687 soit appliqué.

Une période d'intenses échanges diplomatiques s'engage alors, notamment entre la France et les dirigeants irakiens. Le 30 octobre, le Conseil de Sécurité se déclare disposé à procéder à une «revue globale» des sanctions lorsque l'Iraq sera revenu sur sa décision du 5 août. Le lendemain, l'Iraq rompt avec l'UNSCOM, invoquant le fait que la déclaration du Conseil de Sécurité ne se réfère pas explicitement à l'article 22 de la résolution 687 et donc à la sortie de l'embargo.

- la mise en œuvre des frappes aériennes américano-britanniques :

Le Conseil de Sécurité condamne à l'unanimité l'attitude iraquienne et dans sa résolution n° 1205 du 5 novembre 1998, il exige de l'Iraq la reprise immédiate de la coopération avec l'UNSCOM. Les américains assortissent cette demande de menaces de frappes aériennes. La crise culmine le 14 novembre. Depuis Guatemala City, le Président de la République, M. Jacques Chirac, s'entretient longuement, avec MM. Clinton et Blair. Les Irakiens annoncent in extremis qu'ils reprennent la coopération.

Les inspecteurs de l'UNSCOM reviennent en Iraq, et reprennent leur activité de contrôle, mais dans son rapport du 15 décembre 1998, le chef de la mission de contrôle, M. Butler invoque divers incidents pour conclure que l'Iraq «n'a pas fourni la pleine coopération promise».

Dans la nuit du 16 au 17 décembre, les Américains et leurs alliés britanniques engagent l'opération « Renard du Désert »¹⁸ et déversent des centaines de missiles de croisière sur le pays.

A partir de janvier 1999, ce sont des raids aériens quotidiens qui se succèdent au-dessus de l'Iraq et qui au-delà des cibles militaires, frappent des installations civiles et parfois des quartiers

¹⁸ Dénomination qui peut surprendre, dans un pays où dominent les fleuves et les cités et qui, par ailleurs, rappelle fâcheusement Rommel et l'Afrika Korps

résidentiels. A plusieurs reprises, la France, notamment par la voix de M. Hubert Védrine, le Ministre des Affaires étrangères, a exprimé son désaccord avec ces frappes.

A) L'exaspération des positions

A travers les entretiens qu'elle a pu avoir avec les responsables français, avec les dirigeants irakiens, avec certains responsables des Nations-Unies, ainsi qu'à travers les analyses qu'elle a faites, la délégation parlementaire s'est efforcée d'apprécier les facteurs qui avaient permis un tel engrenage. Trois éléments qui ont conduit à une véritable exaspération des positions, lui paraissent essentiels :

- les rigidités de l'attitude iraquienne,
- les ambiguïtés des organes de contrôle des Nations Unies,
- le comportement unilatéral des Etats-Unis.

1. Les rigidités et les complexités de l'attitude iraquienne

Lors de son séjour à Bagdad, la délégation a pu s'entretenir avec plusieurs des principaux responsables Iraquiens, notamment MM. Tareq Aziz, Vice-premier ministre, Mohammad Sahhaf, ministre des affaires étrangères, Saadum Hammadi, Président de l'Assemblée nationale et ancien Premier ministre, Salah Mukhtar, Président de l'association Paix et Solidarité. Plusieurs constantes sont ressorties de ces entretiens.

- Un sentiment de fierté nationale particulièrement vif : les dirigeants irakiens se plaisent à rappeler les transformations considérables menées à bien dans leur pays depuis 1968, -notamment dans les domaines des infrastructures, de l'éducation, de la santé- et ils soulignent que c'est l'ensemble du peuple iraquien qui en a profité. Ils évoquent la rapidité des reconstructions qui ont suivi la guerre avec l'Iran et la guerre du Golfe, et les défis qu'ils ont dû relever à cette

occasion – par exemple, pour l'alimentation en eau potable de Bassorah.

Ils affirment vigoureusement leur volonté de lutter pour leur indépendance. « La France a elle-même mené ce combat. Pourquoi, l'Iraq ne le ferait-il pas ? » nous dit M. Tareq Aziz.

Ils écartent par avance toute idée d'aide internationale. « Dès lors que nous aurons la liberté de vendre notre pétrole et d'importer les pièces qui nous sont nécessaires, nous aurons les moyens matériels et humains de reconstruire rapidement notre pays sans aide extérieure » nous disent-ils.

Il est sûr qu'en période de tension, ce sentiment profond de fierté, d'orgueil souvent ombrageux, conduit les Iraquiens à se raidir plutôt qu'à rechercher des compromis ou des accommodements.

On ajoutera que les dirigeants iraqiens ont la conviction d'être les garants de l'unité de l'Irak. Ils soulignent que les Kurdes sont largement représentés parmi les dirigeants et l'administration iraquienne et paraissent considérer que, s'ils aspirent à une certaine autonomie, ils ne rejettent pas pour autant l'appartenance à l'Iraq. On ressent une tension plus vive à l'égard des provinces du sud à dominante chiïte et souvent opposée au pouvoir central. La succession des fortins tenus par l'armée iraquienne, tout au long de la route qui conduit de Bagdad à Bassorah en est le témoignage.

- Une inquiétude très vive à l'égard de leur environnement : c'est une donnée qui est, sans doute, sous estimée par la communauté internationale. Les responsables iraqiens ne manquent jamais une occasion d'évoquer la menace potentielle que constituent pour eux certains de leurs voisins. La guerre avec l'Iran est encore proche, l'armée turque intervient régulièrement dans le nord de l'Iraq, Israël a potentiellement tous les moyens de frapper l'Iraq.

Or, tous ces Etats sont dotés d'armes de destruction massive. Israël en particulier maîtrise le nucléaire et les révélations récentes sur l'accident de l'avion d'El Al à Rotterdam confirment bien le développement d'un arsenal chimique par l'Etat hébreu.

Dès lors, les Iraquiens déplorent que le paragraphe 14 de la résolution 687 n'ait pas reçu le moindre commencement d'application.

Ce paragraphe dispose, en effet, que «les mesures que doit prendre l'Iraq ... représentent des étapes sur la voie de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de tous missiles vecteurs, ainsi que vers une interdiction générale des armes chimiques ».

Il est certain que les Iraquiens ne peuvent éviter de se poser la question de leur avenir dans un tel environnement, que cela a pu les conduire parfois à certaines arrière-pensées, voire même, à tort, à certaines dissimulations, et que, de son côté la communauté internationale aurait dû envisager ce problème avec beaucoup plus de réalisme.

- Le sentiment qu'il y a deux poids et deux mesures dans les décisions de la communauté internationale :

A plusieurs reprises, nos interlocuteurs ont évoqué le traitement fait à l'Iraq et celui accordé à Israël. « Il y a eu plus de 800 résolutions sur la question israélo-arabe et Israël n'a jamais été sanctionné » nous dit M. Mouhktar. Les dirigeants iraqiens font aussi fréquemment référence à la Bosnie et au Kosovo.

- Une attente sans doute excessive à l'égard du reste du monde arabe :

L'idéologie même du parti Baas est largement fondée sur l'idée d'unité et de solidarité du monde arabe. Les responsables iraqiens attendent beaucoup de cette solidarité et ils évoquent parfois l'espoir de voir une partie du monde arabe remettre unilatéralement en cause l'embargo. « Si un Etat arabe prend cette décision, le jeu de domino s'étendra inéluctablement » nous déclare l'un d'entre eux.

Mais la distinction faite par les dirigeants iraqiens entre les peuples arabes –qui leur témoignent une incontestable sympathie- et les gouvernements des pays arabes –certains, notamment les pays du Maghreb, ayant leur estime, et d'autres faisant l'objet de critiques très vives- ne contribue pas toujours à renforcer la solidarité qu'ils appellent de leurs vœux.

Le récent sommet de la ligue arabe au Caire, le 24 janvier 1999, -marqué par les déclarations et le départ précipité de M. Al

Sahhaf- ne constitue pas un véritable désaveu pour l'Iraq, mais les positions exprimées sont très en arrière de leurs attentes et de ce que l'émotion causée par les frappes américaines aurait pu justifier.

2. Les ambiguïtés du système de contrôle des Nations Unies

On a déjà évoqué les problèmes liés au fonctionnement du Comité 661.

S'agissant du désarmement, la mission d'investigation a été confiée par la résolution 687, paragraphe 19 et 12 à une commission spéciale des Nations Unies, l'UNSCOM, ainsi qu'à l'Agence internationale de l'énergie nucléaire, en ce qui concerne les aspects nucléaires. L'article 13 a également prévu la mise en place, dans ce domaine, d'un plan de contrôle et de vérification continus des engagements de l'Iraq.

Il est certain que de 1991 à 1997, sous la conduite d'un diplomate suédois, M. Ekeus, cette mission a accompli un travail très important. Elle s'est heurtée, en de nombreuses occasions, au mauvais vouloir des Iraquiens. Elle a également subi les pressions exercées par les Etats-Unis pour l'inciter à conclure dans un sens négatif.

Il n'empêche qu'elle avait pu visiter un nombre considérable de sites, mettre en place tout un ensemble de dispositifs de contrôle sur les sites militaires ou industriels Iraquiens (caméras, capteurs, etc....) dépouiller une masse exceptionnelle de documents, et faire accepter ses règles de fonctionnement aux Iraquiens.

Alors qu'une part essentielle du travail de contrôle avait ainsi été accomplie, le remplacement de M. Ekeus par M. Richard Butler s'est traduit paradoxalement par une aggravation très forte des tensions.

On peut certes comprendre que sur certains domaines dans lesquels les certitudes sont plus difficiles à établir –armes chimiques et biologiques, en particulier- M. Butler ait voulu pousser le plus loin possible ses investigations.

Mais au-delà, son mode d'action paraît peu compatible avec celui d'un organisme international de contrôle. On évoquera notamment :

- sa propension à exacerber les susceptibilités des Iraquiens, notamment par des attitudes délibérément provocatrices lors de certains contrôles ou inspections ;

- son inclination à souffler le chaud et le froid : annonçant un jour qu'il reste peu de choses à faire pour aboutir à un accord, puis présentant des conclusions extrêmement négatives devant le Conseil de Sécurité ;

- son parti pris sur certaines données sensibles : ainsi a-t-il privilégié les analyses américaines mettant en avant la présence de VX sur les missiles exhumés en 1997, alors que les analyses des laboratoires français et suisses étaient, semble-t-il, infiniment plus prudentes.

Les interférences avec les services secrets israéliens - affaire Scott Ritter - et avec les services secrets américains - les responsables de l'UNSCOM ne nient pas leur existence, mais le fait qu'ils en aient été informés - ont, elles aussi, fortement contribué à ternir l'image de la mission de contrôle des Nations Unies et à poser le problème de la finalité véritable.

La part prise par M. Butler dans le déclenchement de la crise de novembre 1998 est plus contestable encore.

En effet, comme nous l'ont confirmé tous nos interlocuteurs, le rapport qu'il a présenté aux Nations Unies le 15 décembre 1998, a délibérément exagéré les incidents intervenus depuis la mi-novembre 1998 -date de reprise des contrôles-.

Sur environ 360 inspections, 6 seulement ont donné lieu à des incidents. Les deux plus sérieux ont porté sur le camp des opposants au régime iranien (MKO) : -dont les responsables ont invoqué un accord précédemment conclu avec M. Ekeus- et sur le siège du parti Baas, où M. Butler voulait pénétrer avec 30 à 40 inspecteurs. Dans les deux cas, les inspections ont finalement eu lieu.

Sans gagner en efficacité, les interventions de l'UNSCOM ont donc fortement changé de nature entre l'époque de M. Ekeus et celle de M. Butler.

Le plus grave est sans doute que l'absence d'un catalogue précis de demandes, la volonté de soulever sans cesse de nouvelles questions, la production de conclusions tendant à reporter toujours à plus tard l'examen des conditions de levée de l'embargo, ont contribué à décourager les Iraquiens et à les encourager à l'arrogance et au défi plutôt qu'à une coopération franche et ouverte.

3. Le comportement unilatéral des Etats-Unis

On ne peut enfin que souligner la responsabilité des Etats-Unis dans cette impasse diplomatique.

D'abord, parce qu'ils ont constamment pesé sur les organismes de contrôle des Nations Unies pour infléchir et orienter leurs analyses et leurs conclusions.

Mais aussi parce qu'ils se sont délibérément placés en dehors des objectifs et des procédures des Nations Unies.

- **Des objectifs autres que ceux des Nations Unies**

Alors que, conformément à leur vocation, les Nations Unies se sont placées dans une perspective de rétablissement de la paix, et au-delà, de retour de l'Iraq dans la communauté internationale, les Etats-Unis se sont placés, surtout depuis 1997, dans une attitude de confrontation directe avec l'Iraq et avec ses dirigeants.

Dans son discours du 27 mars 1997 à Georgetown University, qualifié de «discours du renversement», le secrétaire d'Etat américain, Mme Albright, a affirmé que l'objectif des Etats-Unis était le renversement du régime de M. Saddam Hussein —objectif qui n'a jamais été prévu par les résolutions des Nations Unies-.

Cette position américaine a été confirmée à de nombreuses reprises.

En particulier, lorsqu'il a décidé le bombardement massif de l'Iraq, le 16 décembre dernier, le président Clinton a certes évoqué la volonté d'obliger le président Saddam Hussein à coopérer avec les inspecteurs des Nations Unies, mais il a aussi ajouté : « Nous allons donc poursuivre une stratégie à long terme pour contenir l'Iraq et ses armes de destruction massive et travailler jusqu'au jour où l'Iraq aura un gouvernement digne de sa population ».

« La dure réalité est qu'aussi longtemps que Saddam reste au pouvoir il menace le bien-être de sa population, la paix de la région et la sécurité du monde. La meilleure façon de mettre un terme définitif à cette menace est la constitution d'un nouveau gouvernement ... ».

Le Congrès américain a lui-même voté le 28 septembre 1998, l'Iraq liberation Act selon lequel « la politique des Etats-Unis doit avoir pour but la chute du régime dirigé par Saddam Hussein et la promotion d'un gouvernement démocratique en Iraq ». Le Président Clinton a ratifié ce texte le 31 octobre 1998.

Un plafond de dépenses de 97 millions de dollars a été voté pour fournir à l'opposition iraquienne les moyens de propagande et d'entraînement propres au renversement du régime. Sur les sept organisations iraquiennes retenues pour bénéficier de ce concours, trois l'ont effectivement sollicité : notamment, semble-t-il, le parti islamique du Kurdistan et le Mouvement pour la monarchie constitutionnelle.

Un diplomate américain, M. Ricciardone a été officiellement désigné par Mme Albright pour coordonner ce dispositif.

Il est difficile d'apprécier, à ce jour, la part prise par cette organisation dans les troubles qui auraient marqué l'agglomération de Bagdad et le sud de l'Iraq, ces dernières semaines, à la suite de l'assassinat de l'ayatollah Mohammad Sadek al Sadr.

Lors de sa tournée de fin janvier en Arabie saoudite et dans les Emirats, Mme Albright a recherché le soutien de ces Etats pour appuyer sa politique d'endiguement et de changement de régime en Iraq. Ses interlocuteurs ont soit marqué leur désaccord, soit souligné qu'un changement de régime ne pouvait venir que de l'intérieur de l'Iraq.

Au-delà du caractère unilatéral de ces démarches, nombreux sont ceux, y compris dans l'Etat major américain, qui s'interrogent sur les risques qu'elles comportent : déclenchement d'une guerre civile, voire partition de l'Iraq, avec apparition dans le sud d'un Etat chiite, susceptible de relayer l'Iran, ce qui ne manque pas d'inquiéter les Saoudiens et les Etats du Golfe.

- Des actions distinctes de celles des Nations-Unies

- Les zones d'exclusion : au lendemain de la guerre du Golfe, et dans le prolongement de la résolution 688, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ont décidé la mise en place de zones d'exclusion aérienne au nord du 36ème parallèle, en 1991, puis au sud du 32ème parallèle en 1992. Ces décisions se justifiaient à l'époque par le souci de garantir les populations kurdes au nord et chiites au sud contre d'éventuelles représailles iraqiennes.

- Dans un second temps, la zone d'exclusion sud a été étendue en 1996 au 33ème parallèle. La France ne s'est pas associée à cette mesure.

Elle s'est au contraire désengagée de la zone Nord dont l'utilité est plus que douteuse, puisqu'elle n'a empêché ni les incursions de l'armée turque ni les affrontements interkurdes qui ont fait depuis lors plus de 2 500 morts.

Beaucoup s'interrogent aujourd'hui sur l'opportunité de maintenir des zones qui préfigureraient une cassure de l'Iraq en trois parties.

- Les frappes aériennes : à plusieurs reprises depuis la guerre du Golfe, notamment en 1993 et en 1996, les Etats-Unis avaient déjà frappé divers objectifs sur le territoire iraquien.

Le rapport de M. Butler a fourni, aux Etats-Unis et à leurs alliés britanniques, le prétexte des frappes aériennes très intenses du mois de décembre. Ce sont plusieurs centaines de missiles de croisière air-sol qui ont été lancés sur Bagdad et sur l'ensemble du pays. Parmi les objectifs visés, des sites militaires (sites de fabrication des missiles de moins de 150 kilomètres de portée, casernes de la garde nationale), des bâtiments officiels (siège du parti Baas, ministère des affaires

étrangères), voire des équipements civils (ainsi, dans le sud, une raffinerie qui aurait permis d'écouler du pétrole en contrebande, la maison de l'une des filles de M. Saddam Hussein qui aurait également été visée).

Depuis le mois de janvier, de nouvelles frappes visent aussi bien des objectifs militaires –la simple illumination de la cible par un radar iraquien étant considérée comme une agression –que civils-, par exemple, des installations assurant le fonctionnement du pipeline pétrolier desservant la Turquie.

Les Etats-Unis invoquent les termes de la résolution 1153 du Conseil de Sécurité. Dans sa version en langue anglaise, elle prévoit : « Any violation would have severest consequences for Iraq » alors que sa version française : « Toute violation aurait de très graves conséquences pour l'Iraq » paraît un peu moins précise.

Au-delà, la question est de savoir si les Etats-Unis pouvaient agir unilatéralement sans décision préalable du Conseil de Sécurité. On notera, à cet égard, que la résolution du 5 novembre 1998 –qui fait suite à la rupture du 31 octobre-, si elle exige de l'Iraq la reprise immédiate de la coopération avec l'UNSCOM, ne mentionne à aucun moment la menace des frappes aériennes.

D'autre part, on vient de le rappeler, les Américains affirment clairement que leur objectif n'est pas seulement d'obliger l'Iraq à se conformer aux résolutions, mais de renverser le régime iraquien, ce qui n'est pas prévu par ces dernières.

La mission parlementaire a eu l'occasion de mesurer les effets de certaines de ces frappes aériennes. Elle a pu voir, à Bagdad, des immeubles qui avaient été touchés avec une extrême précision –en particulier, le siège du parti Baas-. Toujours à Bagdad, elle a pu mesurer l'impact d'un autre missile à proximité d'un hôpital dont les vitres ont été soufflées.

A Bassorah, où des missiles ont été semble-t-il déviés de leur cible initiale, elle a vu certains quartiers populaires durement touchés. Dix-huit personnes, dont plusieurs enfants, ont été tuées par un premier missile. Six autres personnes ont été tuées par un second. De nombreuses autres personnes ont été gravement blessées,

particulièrement des enfants et adolescents. C'est une foule en colère que la délégation a rencontrée dans le quartier de Al-Joumhouriya.

Il est plus que douteux que ces frappes aient un effet d'intimidation sur les dirigeants iraqiens. M. Tareq Aziz a dit très nettement à la délégation que l'Iraq était décidé à soutenir cette confrontation avec les Etats-Unis.

En revanche, il est certain que ces frappes sont paradoxales lorsque sous prétexte de détruire les capacités de l'Iraq, elles détruisent des sites déjà placés sous contrôle des caméras de l'ONU. Elles vont à l'encontre de l'effort humanitaire préconisé par les Etats-Unis, lorsqu'elles détruisent des infrastructures et appauvrissent ainsi le pays.

Elles sont inacceptables, a fortiori, lorsqu'elles touchent les populations civiles.

Au total, le comportement des Etats-Unis, dans ce dossier, obéit à des finalités très éloignées de celles des Nations Unies. On peut certes évoquer la tendance des Américains à diaboliser leurs adversaires : ainsi l'Iraq aurait pris la place de l'ancien bloc soviétique. On doit, sans nul doute, faire la part des contingences de la politique intérieure américaine : accusé de faiblesse par la majorité républicaine du Congrès et déstabilisé par l'affaire Lewinsky, le Président Clinton avait plus que jamais besoin de donner le change.

Mais on ne saurait sous-estimer des facteurs plus profonds : la volonté américaine de contrôler le Moyen-Orient et ses ressources énergétiques – incompatible avec la volonté d'indépendance de l'Iraq et l'insoumission de ses dirigeants – le poids des milieux pro-Israéliens naturellement inquiets vis-à-vis de l'Iraq.

B) La difficile relance du dialogue

A la différence des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, les autres membres permanents du Conseil de Sécurité, particulièrement la France et la Russie, mais aussi la Chine, n'ont jamais ménagé leurs efforts pour chercher une issue au dossier iraquien.

Ils l'ont régulièrement fait dans le cadre du Conseil de Sécurité. Ils se sont aussi fortement engagés dans les situations de crise, essayant chaque fois d'éviter le pire. C'est ce que la France a fait en février 1998 en impliquant et en soutenant le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan et en poursuivant la discussion avec les dirigeants iraqiens. Elle a joué un rôle important dans la tentative de passage à un règlement global ; le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères se sont encore une fois efforcés d'empêcher l'affrontement après l'échec du 31 octobre.

Il n'est donc pas surprenant que la France, et également la Russie, à nouveau recherchent une issue à la crise. A ce jour, malheureusement, ni ces propositions, ni la nouvelle procédure engagée aux Nations Unies n'ont réellement permis de réouvrir le dialogue.

1. Les propositions françaises n'ont reçu qu'un accueil très mitigé des dirigeants iraqiens

Outre son engagement aux Nations Unies et dans les périodes de crise, la France est l'un des pays qui ont le plus fortement réaffirmé leur présence à Bagdad.

La section des intérêts français, ouverte en 1995, s'appuie sur un personnel renforcé, actif et motivé.

Le Centre culturel français de Bagdad, alors que la plupart des pays occidentaux ont abandonné leurs efforts dans ce domaine, fait preuve d'un très grand dynamisme. Ainsi qu'a pu l'observer la délégation, il accueille plusieurs centaines d'étudiants iraqiens, prend l'initiative d'importantes manifestations culturelles – concerts, théâtre, cinéma – et reçoit régulièrement artistes et créateurs iraqiens.

La délégation souhaiterait, à cet égard, que la France mette davantage en œuvre les moyens nécessaires, en particulier des bourses, à l'accueil des étudiants iraqiens dans notre pays.

Notre pays a donc une appréhension très réaliste de la situation de l'Iraq. Ses préoccupations humanitaires à l'égard de la

population iraquienne, son souci de voir préserver les équilibres dans la région, la prise en compte aussi des réserves de ses alliés, l'ont donc conduite à formuler, en janvier 1999, de nouvelles propositions.

Elles procèdent d'abord d'un constat. C'est qu'«intervenant après sept années de contrôle et de désarmement par l'UNSCOM et l'AIEA, les frappes qui viennent d'avoir lieu ont sans doute affaibli le potentiel militaire de l'Iraq, mais aussi rendu presque impossible la poursuite du travail d'investigation sur les programmes passés ».

«La France pense qu'il est temps pour le Conseil de Sécurité de considérer qu'aucun progrès supplémentaire dans le désarmement ne pourra être atteint par une reprise –illusoire- des méthodes antérieures inchangées ... ».

Aussi, la France a-t-elle proposé trois idées à ses partenaires :

- «Une surveillance et une prévention durables de tout effort de l'Iraq visant à développer à nouveau des armes de destruction massive ...»

De rétrospectif, le contrôle deviendrait préventif ... «sous la responsabilité d'une « Commission de contrôle renouvelée », disposant de moyens renforcés et pouvant notamment procéder à des « inspections surprises efficaces ».

- La levée de l'embargo sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers

«Cet embargo n'a plus de raison d'être. Il fait souffrir la population et maintient celle-ci en otage de ses autorités». Il faut donc lever cet embargo, «tout en empêchant que les revenus créés par l'exportation du pétrole ne soient détournés à des fins militaires».

- Des mesures de surveillance économique et financière, conçues comme le complément logique des deux premières propositions

Ces mesures comporteraient notamment «la notification de chaque contrat pétrolier au Secrétariat Général des Nations-Unies. Des contrôles sur le terrain pour superviser ces flux seraient prévus. Il s'agirait d'instaurer une transparence économique et financière ...».

S'agissant des importations, les interdictions sur les armes prévues par la résolution 687 seraient maintenues. Un régime d'autorisation préalable serait appliqué aux biens à double usage qui figurent sur les listes approuvées par le Conseil de Sécurité dans sa résolution 1051. Les autres importations iraqiennes de biens et services étrangers ne feraient l'objet d'aucune restriction.

Les propositions russes, plus précises sur la question du désarmement, mais moins globales, allaient dans un sens comparable.

L'ensemble de ces propositions ont fait l'objet d'un préjugé favorable de la part de nombreux pays, mais elles n'ont à ce jour recueilli l'assentiment ni des Etats-Unis, ni des autorités iraqiennes.

Les entretiens qu'a eus la délégation avec les dirigeants iraqiens ont fait ressortir les très profondes réserves de ces derniers.

Ceux-ci considèrent en effet qu'après huit années d'inspections et de contrôles, qu'après la reconnaissance du Koweït et de sa frontière, la levée de l'embargo ne doit pas être accompagnée de conditions supplémentaires.

Ils acceptent l'idée du passage au contrôle à long terme (monitoring) sur les armes de destruction massive, comme le prévoit la résolution 687. Ils regrettent toutefois que le préambule de la contribution française fasse référence à la nécessité d'«assurer de manière durable la stabilité et la sécurité régionales» (cf. paragraphe 14 de la résolution 687), mais que le dispositif proposé ne comporte aucun élément précis en ce domaine.

Surtout, ils rejettent fortement l'idée de mesures de surveillance ou de transparence économique et financière. Il s'agit, dans leur esprit, d'un système de tutelle à propos duquel certains ont même évoqué le précédent de la dette ottomane. Le Ministre des affaires étrangères, M. Mohammed Sahhaf a même déclaré à la délégation : «Le maintien de l'embargo sans ces restrictions est préférable pour nous à la levée de l'embargo avec ces restrictions».

Il faut ajouter que les responsables iraqiens ont manifesté une extrême inquiétude devant l'accumulation des dédommagements et indemnisations mis progressivement à leur charge. Ils ont indiqué qu'ils étaient de plus en plus sollicités par des juristes internationaux qui dénonceraient le caractère illégal de ces charges.

Enfin, les responsables iraqiens ont exprimé leur regret que ces propositions n'aient pas donné lieu à une concertation préalable et que la France n'ait pas pris une position plus engagée à leur égard.

Ils ont certes toujours paru favorable à la poursuite du dialogue avec notre pays, mais comme on l'a déjà relevé, ils semblent se placer aujourd'hui dans la perspective d'une confrontation durable avec les Etats-Unis.

2. La nouvelle procédure mise en place aux Nations Unies peine à devenir opérationnelle

Le Conseil de Sécurité, le 30 janvier 1999, a décidé d'engager une nouvelle procédure d'évaluation globale des relations entre l'Iraq et les Nations Unies.

Cette procédure s'appuie sur la mise en place de trois commissions :

- la première, consacrée au désarmement fera appel à l'expertise de l'UNSCOM, de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, mais aussi du secrétariat des Nations Unies et de « tout autre organe compétent ». Cette commission devra faire des recommandations « sur la manière » de rétablir un régime efficace de désarmement, de surveillance et de vérifications continues en Iraq ;

- la seconde doit traiter de la situation humanitaire ;

- la troisième, des prisonniers et des biens koweïtiens.

L'ensemble du dispositif est placé sous la présidence de l'ambassadeur brésilien, M. Celso Amorim.

Le fait majeur est, bien sûr, la mise au second plan de l'UNSCOM, dont les méthodes et le chef de mission étaient de plus en plus contestés.

Ces commissions doivent, en principe, présenter leurs recommandations pour la mi-avril.

Le Conseil de Sécurité a, certes théoriquement reconstitué son unité autour de cette démarche. Mais on ne peut manquer de s'interroger sur son devenir. Les Américains donnent en effet, de plus en plus ouvertement, la priorité à leur objectif de renversement du régime iraquien. Les Iraquiens eux-mêmes veulent ne voir dans cette procédure qu'une nouvelle façon de retarder la levée de l'embargo.

Tout porte à craindre que l'on ne reste encore durablement dans l'impasse.

CONCLUSION



Au terme de sa mission, la délégation de l'Assemblée nationale souhaiterait mettre l'accent sur trois observations :

- En premier lieu, le danger que recèle à terme plus ou moins proche la situation faite aux Iraquiens. Les Etats-Unis parlent aujourd'hui de renverser le régime de Saddam Hussein et d'installer un gouvernement démocratique. Mais on ne saurait ignorer que les années écoulées depuis la guerre du Golfe ont fait apparaître une véritable « génération embargo » soumise aux contraintes et aux privations de tous ordres –y compris dans le domaine de la formation-, dépourvue de tout contact et de toute ouverture vers l'extérieur. Cette génération commence à exprimer son ressentiment. Elle met parfois même en cause les dirigeants iraquiens, accusés malgré la perception que nous en avons, de complaisance à l'égard de l'Occident.

Rien ne nous garantit que l'Iraq, aujourd'hui encore attaché à la laïcité et à une forme certaine de solidarité, ne glissera pas, si l'embargo se perpétue, vers un régime encore moins ouvert que le régime actuel, qu'il ne sera pas l'enjeu de forces islamistes intégristes comparables à celles qui ont dominé l'Iran ou l'Afghanistan.

- D'autre part, le paradoxe qu'offre un pays ruiné, alors qu'il est doté d'atouts exceptionnels dans cette région : l'eau, qui malgré les prélèvements opérés par les barrages turcs, est encore disponible en abondance ; les hommes, qui avaient montré de la fin des années soixante aux années quatre-vingt leurs remarquables compétences et leur aptitude à transformer radicalement ce pays ; des réserves pétrolières, les deuxièmes du monde, qui peuvent assurer durablement à l'Iraq les ressources nécessaires à sa reconstruction et à son développement. C'est bien autour de ces objectifs que les dirigeants iraquiens et la communauté internationale devraient en fait coopérer. Plutôt que de mettre en place des mesures de surveillance, ne serait-il pas préférable d'engager un programme de reconstruction et de développement ?

- Enfin, la nécessité de serrer au plus près les résolutions des Nations Unies. Il est certes compréhensible que faute de certitude

absolue sur la question de l'élimination des armes de destruction massive, la communauté internationale veuille se donner un minimum de garanties, y compris parfois un peu au-delà de ce que prévoyaient les résolutions initiales. Mais, il faut aussi, si l'on souhaite que les Iraquiens s'engagent pleinement dans une coopération franche et ouverte, qu'on leur indique à quelles conditions précises et à quelle date ils pourront enfin sortir du tunnel. Trop de flou et de mauvaise foi dans les interprétations, trop de charges -notamment sans doute dans les indemnisations-, trop de reports des examens et des décisions risquent de les engager dans une stratégie du désespoir.

C'est dans cet esprit que la délégation a proposé l'organisation d'une réflexion sur la mise en œuvre des résolutions de l'ONU avec la participation de spécialistes de droit international.

Elle souhaite également que les échanges avec le Parlement iraquien puissent être repris de façon régulière et qu'une délégation de parlementaires iraqiens puisse être prochainement reçue dans notre pays.

*
* *

ANNEXES

Programme de la mission parlementaire en Iraq

Vendredi 29 janvier

- Accueil par le protocole de l'Assemblée nationale iraquienne à l'hôtel Rachid de Bagdad
- Dîner à la Résidence de S. Exc. M. Aubin de la Messuzière, chef de la Section des Intérêts français en Iraq

Samedi 30 janvier

- Entretien avec M. Saadun Al-Hammadi, Président de l'Assemblée nationale iraquienne
- Visite de cibles récemment bombardées à Bagdad
- Rencontre avec Salah Mukhtar, Président de l'Association Paix et Solidarité
- Visite de l'abri d'Amirya détruit par des missiles américains lors de la guerre du Golfe (plusieurs centaines de morts)
- Visite du Centre culturel français ; rencontre avec le directeur, M. Martinez, avec les professeurs et les étudiants
- Entretien avec M. Tareq Aziz, vice-Premier ministre
- Réception chez M. Lionel Vairon, Conseiller culturel et rencontre avec des personnalités iraqiennes du monde de la culture

Dimanche 31 janvier

- Entretien avec M. Hans Von Sponeck et les représentants des agences humanitaires de l'ONU
- Entretien avec M. Hareth Al-Khashatt, chef du bureau des relations internationales du commandement régional du parti Baath
- Entretien avec Mgr Paul Dahdah, archevêque latin de Bagdad

Lundi 1^{er} février

- Entretien avec M. Oumaid Moubarak, Ministre de la Santé

- Entretien avec M. Abdel-Allah Hamid Mohammed, Ministre de l'Agriculture
- Visite de l'hôpital pédiatrique Saddam à Bagdad
- Entretien avec le Dr Mohammad-al-Aoussi, doyen de la faculté de génie civil à l'université de Bagdad
- Déjeuner offert par M. Armand Markarian, Premier Secrétaire
- Entretien avec M. Mohammad Sahhaf, Ministre des Affaires étrangères
- Dîner offert par le Président de l'Assemblée nationale et présidé par le Président de la Commission des Affaires arabes et internationales, M. Khaled Shibab-Al-Douri

Mardi 2 février

- ◆ Déplacement à Bassorah avec M. Khaled-Al-Douri (Mme Bachelot, MM. Hage, Desallangre, Mangin, Garrigue)
 - Accueil par le Gouverneur, le général Hammash
 - Visite du quartier de Al-Joumhouriya (maisons détruites par les bombardements)
 - Déplacement au village d'Um Qasr à la frontière koweïto-iraquienne. Entretien avec les autorités locales et les familles déplacées à la suite d'une rectification du tracé de la frontière
- ◆ Déplacement à Mossoul (Mme Isaac-Sibille, M. Colcombet, Mme Renault-Hennekinne)
 - Accueil par M. Noël al-Taleb, député de Mossoul et par les autorités locales à Némroud.
 - Visite à l'université de Mossoul. Entretien avec le recteur, M. Koubaïsse Saïd Abdel-Fattah
 - Visite de la ville chrétienne de Karakoch. Accueil par le Père Quassab et le Père Charbel Issou.

Mercredi 3 février

- Retour à Bagdad
- Réception à la résidence de S. Exc. M. Aubin de la Messuzière avec des personnalités iraqiennes et françaises

Question au Gouvernement de M. Jacques Desallangre (10/02/99)

IRAK

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La mission parlementaire en Irak a mesuré les conséquences dramatiques des frappes anglo-américaines et d'un embargo impitoyable.

La situation sanitaire et humanitaire est désastreuse, les rations alimentaires financées par l'Irak en dehors de toute aide humanitaire sont insuffisantes. La morbidité et la mortalité, particulièrement infantiles, ont été multipliées par huit.

Le potentiel économique et industriel détruit ne peut être reconstruit car l'interprétation hypocrite et abusive de la notion de double emploi empêche les importations nécessaires.

La misère intellectuelle de ce pays hypothèque sérieusement ses chances d'une reconstruction rapide. L'illettrisme est passé de 19 % à 40 % ; l'environnement est gravement menacé ; la société et l'économie irakienne sont totalement déstructurées.

Le peuple irakien est victime, car le pouvoir de ses dirigeants n'est pas affecté par l'intransigeance américaine. Au contraire, celle-ci renforce la cohésion autour d'eux mais elle peut, à terme, favoriser les thèses les plus radicales.

La politique américaine a conduit à une impasse. Après avoir utilisé la force, en infraction avec le droit international, les Etats-Unis cherchent encore aujourd'hui à renverser le régime en place, en aidant les opposants, y compris les plus extrémistes.

Monsieur le ministre, n'est-il pas souhaitable que la France marque son indépendance et le passage à une nouvelle politique de sortie de crise en jugeant sévèrement les frappes et l'ingérence américaine, en proposant le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Irak, en décidant la levée de l'embargo, en réclamant que le droit international soit strictement respecté, de part et d'autre, car la résolution du conflit ne pourra naître de l'humiliation continue ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur de député, la France est particulièrement consciente de la situation dans toutes ses dimensions, tant humaine qu'humanitaire, qui touche le peuple irakien. Elle est aussi pleinement consciente des implications de cette affaire sur le plan de la sécurité régionale.

C'est pourquoi elle a présenté au mois de janvier au Conseil de sécurité un ensemble d'idées qui permettraient à la fois d'aller vraiment de l'avant en levant l'embargo, lequel a aujourd'hui démontré son inutilité et sa cruauté, et de mettre en place simultanément - on ne peut pas faire ceci sans faire cela - un système de contrôle de tout éventuel réarmement entraînant une menace pour les pays de la région, ainsi qu'un système de contrôle sur les revenus financiers qui découleraient de la levée de l'embargo.

Il s'agit d'un ensemble d'idées fortes, cohérentes, à partir desquelles la discussion est maintenant entamée à New York depuis quelques semaines. Trois comités d'évaluation ont été créés par le Conseil de sécurité pour déterminer exactement où en est l'affaire irakienne.

Depuis lors, il n'y a pas eu d'autre idée, d'autre proposition, ni d'autre plan que cette conception française de la sortie de la crise.

Cela dit, je souligne que c'est le Conseil de sécurité qui a mis en place les résolutions formant le cadre du traitement de cette affaire en 1991 et que seul celui-ci peut faire évoluer ce cadre ou même le changer. C'est donc au sein du Conseil qu'il faut agir, et c'est ce sur quoi nous nous concentrons. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

ARTICLES DE PRESSE

Des parlementaires français pessimistes. La mort lente du peuple irakien

Roselyne Bachelot, député (RPR) de Maine-et-Loire vient de conduire une mission de parlementaires français en Irak. A son retour, elle dresse un tableau très sombre des conditions de vie du peuple irakien. La nourriture continue à manquer et la mortalité infantile ne cesse d'augmenter.

Roselyne Bachelot a déjà trouvé le titre du rapport qu'elle rédigera à la suite de cette semaine passée en Irak à visiter le pays et à rencontrer de nombreux responsables politiques et religieux, parmi lesquels Tarek Aziz, le vice-Premier ministre, et plusieurs membres du gouvernement. Elle l'appellera: «L'Irak, la mort lente». Là-bas, elle a observé une population sans cesse plus affaiblie par la malnutrition, le retour de maladies graves comme la typhoïde, des retards de croissance chez les enfants ou bien encore l'analphabétisme qui gagne du terrain. Elle cite des chiffres qui témoignent de cette descente aux enfers: «Le nombre de nouveau-nés d'un poids inférieur à 2,5 kg a été multiplié par cinq depuis 1991. Le salaire mensuel d'un médecin permet d'acheter seulement un kg de viande».

«Le terreau de l'intégrisme»

Sans doute, dans le cadre des accords pétrole contre nourriture, l'Irak fournit-elle à ses habitants des rations alimentaires. Seulement, explique Roselyne Bachelot, elles ne permettent pas de tenir tout le mois. Et puis, bon nombre d'Irakiens revendent une partie de cette nourriture pour s'acheter des pro-

Roselyne Bachelot, député de Maine-et-Loire, a passé une semaine en Irak avec une douzaine de parlementaires français.



Mathieu Cayeux.

duits de première nécessité. C'est le cercle vicieux de la misère. L'élue du Maine-et-Loire a rencontré aussi des universitaires désabusés qui ne peuvent plus travailler dans des laboratoires vides, ni se rendre à l'étranger pour entretenir des liens avec la communauté scientifique internationale. Roselyne Bachelot dénonce ainsi les «effets pervers» des sanctions de l'Onu. Parce que les Américains continuent à suspecter l'Irak de détourner de leur usage civil, par exemple, des pièces de rechange, il lui est interdit d'en importer.

Ainsi, a-t-elle vu un pays qu'elle connaît bien, où elle se rend

régulièrement, «somber inéluctablement. Il n'a rien à attendre de Saddam Hussein, «un tyran, mais affirme-t-elle, ni meilleur, ni pire, que beaucoup dans cette région du monde». Rien à attendre, non plus, estime Roselyne Bachelot, de la communauté internationale qu'elle juge «bien timide». Elle le dit et le répète: «Je rentre très pessimiste». Pour aujourd'hui, comme pour demain. «Une génération d'Irakiens, constate-t-elle, n'aura subi que privations et souffrances, c'est le terreau de l'extrémisme et de l'intégrisme».

Didier GOURIN.

Humanisme

Le député communiste Georges Hage de retour d'une mission parlementaire en Irak

Témoignage sur les souffrances d'un peuple



« Je tiens à apporter mon témoignage sur les souffrances du peuple irakien. Tout juste revenu d'une mission du groupe d'études parlementaire, emmenée par M^{me} Christine Bachelot, et qui s'est déroulée du 28 janvier au 5 février en Irak, le député communiste Georges Hage a tenu à exprimer, en son nom, le désarroi qu'il a ressenti.

Outre M. Hage, on retrouvait pratiquement toutes les sensibilités représentées dans l'hémicycle pour ce voyage qui fera l'objet prochainement d'un rapport officiel.

Un désastre

Passionné d'histoire, M. Hage ne pouvait évidemment oublier ce que l'on nomme aujourd'hui l'Irak fut dans l'Antiquité la Mésopotamie, région où est née l'écriture et où, pour lui, commence l'histoire de l'humanité.

Le but de la mission n'était évidemment pas de faire du tourisme, mais d'aller constater sur place les conséquences de l'embargo, des récentes frappes aériennes, les dégâts causés au réseau d'eau et d'assainissement...

Et s'il n'a malheureusement pas eu la possibilité de découvrir les ruines de Babylone ou de Ninive, celles qu'il a visitées, dont cet abri antiaérien frappé de plein fouet par une bombe américaine ou, de source irakienne, plus d'un millier de personnes trouvèrent la mort pendant la guerre du Golfe, lui ont laissé de sinistres souvenirs.

Il s'agissait aussi de discuter des propositions françaises et de renouer le dialogue avec les représentants de l'assemblée irakienne.

Le ciel de ce pays étant actuellement interdit, c'est donc en Jordanie, à Amman, que l'avion de la délégation se posa. Il fallut ensuite traverser 950 km de désert pour se rendre à Bagdad.



Lors de son voyage, le député a pu toucher de près la misère des Irakiens.

La misère également dans le sud du pays, les Français ont pu rencontrer de nombreux représentants de l'administration locale, avoir une entrevue avec le premier ministre, M. Tarek Aziz, et des membres du parti Baas.

Le dossier irakien, M. Hage explique y avoir été sensibilisé tout particulièrement lorsqu'il avait eu le plaisir de recevoir M. Denis Halliday, un Irlandais, ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, ex-responsable de la coordination de l'aide humanitaire et qui avait décidé de démissionner pour dénoncer les conséquences, selon lui néfastes, de l'embargo. L'intéressé avait même parlé de « génocide contre le peuple irakien... »

Et M. Hage de constater que, d'après ce qu'il a pu voir, la situation de la population s'est considérablement dégradée depuis la guerre. Ainsi, la mortalité infantile est passée en quelques années de 20 à 100 pour 1 000.

Alors que l'Irak pouvait s'enorgueillir de posséder un système hospitalier moderne, les moyens disponibles aujourd'hui sont dérisoires. « Ils manquent de tout, ils n'ont même plus de draps à mettre dans les lits. Et pour l'hygiène, ça empêche le choléra, c'est tout ce qu'ils ont trouvé... »

A ceci s'ajoute une augmentation saisissante du nombre d'enfants anormaux. Un triste résultat qui serait dû notamment à l'utilisation par les occidentaux de munitions à uranium appauvri.

Quant aux rations alimentaires, elle sont insuffisantes tant en qualité qu'en quantité, sans parler de l'eau potable, qui manque.

Tout ceci est, pour M. Hage, la conséquence de l'embargo. Les Irakiens n'ont plus de pièces de rechange pour leurs installations pétrolières. Ils n'ont plus de potassium pour soigner les diarrhées (cet élément chimique entrant dans la composition de certains explosifs, son importation est interdite), un laboratoire

pharmaceutique a été fermé (il aurait pu servir à fabriquer des armes bactériologiques). Les centrales électriques tombent régulièrement en panne. Même les autos sont vieilles... « Leur monde s'est arrêté, son essor a été cassillé ».

L'éducation pâtit elle aussi de la situation. L'illettrisme resurgit, les intellectuels émigrent... Bagdad ? « Ça a dû être beau ! Mais aujourd'hui, c'est pire que ce que l'on s'imagina au Moyen Âge en France... »

Non à l'embargo

Pour le député, la génération de l'embargo est une génération perdue. « Il se prépare là-bas une génération d'intégristes d'un type nouveau... Un vrai vivier de futurs adversaires de l'Occident... »

La population ? Il l'a trouvée digne et déterminée. « Elle fait confiance à Saddam, même si elle trouve son portrait très envahissant ».

« J'ai la conviction que l'Irak ne cédera pas. Je ne suis donc pas satisfait de la position de la France. Elle devrait assurer ses responsabilités historiques dans le domaine des droits de l'homme. Elle aurait dû se concerter avec l'Irak, jouer les bons offices... »

« Il faut suspendre l'embargo, mettre en place un plan de relance éducative et de coopération... »

Quant au problème du désarmement, M. Hage estime, comme les Irakiens d'ailleurs, qu'il ne peut se régler que globalement dans le régime.

En conclusion, il se déclare convaincu que l'émergence de la démocratie à plus de chance de se faire si le niveau économique et social est élevé. Mais certainement pas dans les conditions actuelles, avec un peuple écrasé, replié sur lui-même, et où seule la misère est démocratiquement partagée.

Un plaidoyer anti-américain

Georges Hage, député communiste, peut difficilement se déclarer pro-américain. Dans le dossier irakien, rien pour lui ne peut justifier le maintien de l'embargo, sinon, du point de vue américain, la volonté de continuer d'avoir le contrôle à distance du deuxième gisement pétrolier du monde, et de se préserver un libre accès aux autres, ce qui permet de maintenir un pétrole à bas prix. Et puis, tenir l'Irak sous la menace, c'est également renforcer l'alliance avec Israël. Mais pour le député, justement, il existe dans la politique américaine deux poids et deux mesures.

Qu'Israël ne respecte pas les résolutions de l'ONU n'a aucune importance. Par contre, les Irakiens doivent, eux, s'y plier, et tout de suite ! Il constate également que 97 millions de dollars ont été budgétés l'an passé par l'Amérique pour soutenir financièrement les opposants à Saddam.

Un Saddam que l'on compare parfois à Hitler. Et le député de se rappeler un article paru en 1946 dans la revue protestante *Réforme* intitulé « Hitler a-t-il gagné la guerre ? »

Son rédacteur expliquait alors que l'intéressé avait fait reculer le soleil à partir duquel on s'indigne. « Nous a familiarisés avec un inhumain possible » ajoute M. Hage, qui estime qu'avec la guerre du Golfe, et ce qu'ils font... « a cor e aujourd'hui, les Américains ne sont pas loin du même résultat... »

Constat de désastre

Bernadette Isaac-Sibille vient de passer une semaine en Irak. En mission officielle parlementaire, le député de Lyon souhaite voir la France s'investir davantage culturellement dans ce pays soumis à l'embargo et à l'intransigeance américaine.



Bernadette Isaac-Sibille, qui a rencontré de nombreuses personnalités politiques dont le ministre des Affaires étrangères Tarek Haziz, avoue sa surprise de "l'absence" de Saddam Hussein, invisible de ses discours télévisés.

Pas de médicaments dans les hôpitaux, un matériel médical sans pièces de rechanges, une heure d'électricité rationnée par jour, aucun nouveau livre dans les universités, c'est un constat de "désastre sanitaire et éducatif" que dresse Bernadette Isaac-Sibille à son retour d'Irak.

Le député de Lyon vient de passer huit jours dans ce pays du Golfe, représentant le bureau de l'Assemblée nationale au sein du groupe d'études à vocation internationale de Roselyne Bachelot dont le but était d'évaluer l'impact de l'embargo et les effets des frappes américaines sur la population irakienne.

Restrictions culturelles

Premier étonnement pour Bernadette Isaac-Sibille qui a rencontré de nombreuses personnalités politiques dont le ministre des Affaires étrangères Tarek Haziz, le député de Lyon avoue sa surprise de "l'absence" de Saddam Hussein, invisible en dehors de ses discours télévisés, mais aussi de l'absence de critique à son égard. "En deux guerres, les Américains ont ressuscité la population irakienne der-

rière Saddam Hussein", explique-t-elle notant que même les autorités religieuses chrétiennes lui reconnaissent d'avoir garanti la liberté de culte.

En revanche, Bernadette Isaac-Sibille s'étonne de la sévérité américaine à l'égard du pays dans l'application de l'embargo avec notamment l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne qui interdit tout approvisionnement, y compris de produits n'entrant pas dans le cadre de l'embargo décidé par les Nations-Unies. "On ne respecte l'embargo ni, mais que les Etats-Unis en respectent les termes. Ils n'aspirent aujourd'hui tout un peuple", reproche-t-elle, citant l'exemple des hôpitaux irakiens, dépourvus de tout médicament car l'industrie pharmaceutique a été réduite à néant en raison des menaces d'armement chimique, le matériel médical ne reçoit plus les pièces de rechange nécessaires à son fonctionnement.

Et Bernadette Isaac-Sibille de rapporter le cas de l'hôpital de Bagdad, situé en face du siège du parti Baas, récemment bombardé par les frappes aériennes. Si les missiles ont bien touché leur cible et uniquement celle-ci, les vitres de l'hôpital ont subi le souffle de l'explosion, mais n'ont pas été

remplacées, faute de moyens. Bernadette Isaac-Sibille trouvant alors bien dérisoire la valise de comprimés qu'elle avait amenée avec elle pour donner aux médecins irakiens.

Les restrictions se font également sentir dans le domaine de la culture puisqu'aucun livre étranger ne pénètre en Irak où les deux universités n'en ont plus reçu depuis 1990 raconte-t-elle. Et le Centre culturel français de Bagdad, seul pays occidental à avoir une telle structure, devient le pôle d'attraction qu'elle souhaite développer, au nom du passé millénaire de la civilisation mésopotamienne, mais aussi de la culture et de l'histoire religieuse partagée. Pays à forte population chrétienne, Bernadette Isaac-Sibille a également accompli son voyage à travers l'Irak en revivifiant les épisodes bibliques qui s'y sont déroulés.

L'occasion pour le député de rappeler qu'à l'heure de la mondialisation économique, il existe aussi une mondialisation culturelle faite des traditions du passé et voit pour la France, à travers son rayonnement culturel, un moyen non de résister à la pression économique américaine, mais de "proposer autre chose".

FREDERIC POIGNARD

FRANÇOIS COLCOMBET EN MISSION PARLEMENTAIRE

Bilan positif des discussions en Irak

Avant de rejoindre la cour de justice de la République dans laquelle il siège depuis mardi, François Colcombet, député, a dressé un bilan de sa mission parlementaire en Irak. La fermeté de la position des Irakiens n'en permet pas moins de relever des points positifs dans le dialogue.

CONDUITE par le député RPR Roseline Bachelot, la délégation parlementaire française a passé cinq jours en Irak et dialogué avec le président de l'Assemblée nationale, le vice-premier ministre, les ministres des Affaires étrangères et plusieurs autres ministres. François Colcombet et ses collègues se sont déplacés sur différents sites, en particulier Mossoul et Bassorah. « J'ai été frappé par la fermeté des propos de nos interlocuteurs qui ne nous ont guère laissé de perspectives d'ouverture », précise d'emblée François Colcombet, qui a également mesuré « les effets de l'embargo sur la population et l'ensemble de la société irakienne ».

Au cours des entretiens à caractère directement politique, en particulier ceux avec le Pre-

mier ministre Tarek Aziz, les parlementaires français ont reçu un message clair « sur le caractère absurde de l'échec du partenariat anglo-américain et la nécessité d'une levée de l'embargo ». Les responsables politiques irakiens ont également exprimé leurs préoccupations devant « le déséquilibre flagrant du rapport de force dans la région, caractérisé par la montée en puissance de l'Iran, la menace israélienne et les incursions kurdes ». Ils ont dans le même temps souhaité « que les relations et l'amitié irako-française redeviennent comme auparavant », explique François Colcombet.

Outre les entretiens avec les ministères techniques, François Colcombet s'est rendu en province pour, notamment, visiter

un quartier récemment bombardé à Bassorah ou encore à la frontière israélo-irakienne s'entretenir avec les autorités d'une région d'ou les populations ont récemment été démantées à la suite de la rectification d'un tracé.

« D'une manière générale, la fermeté du ton de nos interlocuteurs semble être renforcé par des préoccupations d'ordre sécuritaire interne, surtout au sud, et nous avons pu mesurer la détermination à poursuivre la contestation des zones d'exclusion aérienne « perçue comme une atteinte à la souveraineté de l'Etat », analyse François Colcombet, « mais il est vrai que les idées françaises de sorties de la crise sont apparues globalement dignes d'examen par nos interlocuteurs qui restent cependant



A l'issue de l'entretien avec Tarek Aziz (au centre), François Colcombet (à gauche) et Roseline Bachelot.

sceptiques quant à leur mise en application, compte tenu du comportement de Washington.

Mais globalement, notre mission s'est avérée utile en premier lieu pour une meilleure

compréhension de la réalité irakienne », conclut François Colcombet.

LE DEPUTE EN MISSION

De retour d'Irak

« Il faut que cesse l'embargo ! »

J. Desallangre n'en démord pas : « Il faut que l'embargo économique en Irak cesse. » De retour d'une mission parlementaire dans ce pays sous-alimenté, il en est convaincu.

● *Locale Soissons LS.5*

NOTRE PHOTO : Jacques Desallangre serrant la main de Tarek Aziz.

Le député Jacques Desallangre n'en démord pas : « Il faut que cesse l'embargo économique envers l'Irak. » Au retour d'une mission parlementaire de sept jours dans ce pays laminé par huit années de blocus, il a questionné le Gouvernement sur les solutions à même de débloquer la situation. Une situation dont pâtissent des Irakiens qui s'endorment le plus souvent la faim au ventre. Le ministre des Affaires Etrangères, Hubert Védrine, lui a fait savoir que la France avait soutenu ses idées auprès du Conseil de sécurité de l'ONU et défendu la mise en place d'un système de prévention du réarmement et de contrôle des revenus financiers.

Dans ce pays, une majorité de la population s'endort la faim au ventre. Brutalement appauvris par l'embargo, coupés du reste du monde, les Irakiens crient misère.

« En général, et quoique on en ait eu l'illustration inversée avec le blocus de Cuba, les embargos font tomber les régimes. Là, le gouvernement est renforcé. » S'il ne tenait qu'à lui, Jacques Desallangre, le député du Mouvement des Citoyens, mettrait un terme aux sanctions internationales. Des sanctions internationales qui, il a pu le vérifier lors d'une mission parlementaire de sept jours à Bagdad et Bassorah, ont fait des Irakiens des va-nu-pieds.

« On (le Gouvernement Français) participe de plus en plus à quelque chose qui va s'apparenter à un génocide. Un jour, comme elle l'a fait pour le Rwanda, la Communauté Internationale ne va-t-elle pas nous demander des comptes ? » Le député de l'arrondissement s'interroge. En tant

de famille. « Comment peut-on tolérer que faute de soins des enfants meurent de dysenterie ? »

Entouré de quatre de ses collègues, représentants de groupe parlementaire - seule Démocrate Libérale n'y était pas - le député MDC a pris la mesure des conséquences de huit ans d'embargo. Huit années de privation depuis l'invasion du Koweït par le régime Baas et l'opération "Tempête du désert" (Desert Storm) déclenchée par les Etats-Unis. Huit années qui elles-mêmes faisaient suite au conflit irako-iranien. Beaucoup pour un peuple qui, aux plus belles heures, se prévalait d'un taux d'analphabétisme de 19%. « Maintenant, on est à 43% ! » Et Jacques Desallangre de donner quelques aperçus de la descente aux enfers. Des exemples puisés de rencontres avec des représentants du régime, notamment le président de l'Assemblée Nationale, les ministres de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires Etrangères, de représentants d'organismes inter-

contrôleurs et de coordinateurs de l'embargo.

« Il n'y a plus de revues scientifiques. La plupart de nos ZEP sont plus belles que l'Université mécanique de Bagdad ! N'ayant plus de centrales thermiques, chaque quartier de la capitale n'a que trois heures d'électricité par jour. Les hôpitaux sont bondés. Faute de transport, se déplacer dans le pays relève de l'exploit. Et tout est à l'avenant. » De longue date hostile à l'embargo, frondeur comme le fut Jean-Pierre Chevènement lors du déclenchement de l'opération "Tempête du désert" qui, alors ministre de la Défense, démissionna, le député-maire de Tergnier a interpellé Hubert Védrine, le ministre des Affaires Etrangères, lors de la séance des questions au Gouvernement.

« Maintenant, on devrait tirer un trait sur ce qui s'est passé. Je suis d'accord pour que l'on reste vigilant sur toute velléité de réarmement mais opposé à ce que l'embargo soit maintenu. » Car, et le député a pu le vérifier sur pièce, l'embargo se retourne contre ceux qui le soutiennent. « Les dirigeants ne sont aucunement affectés. Au contraire, le blocus renforce la cohésion autour d'eux. En distribuant parcimonieusement l'aide humanitaire, le régime est toujours l'Etat providence pour le peuple. » D'en conclure : « Il faut que la France marque son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. La résolution d'un conflit ne peut naître de l'humiliation continue... »

René Mangin est rentré d'Irak

Le député de la 2^e circonscription vient de mener, avec cinq autres parlementaires, une mission à Bagdad et Bassora. Impressions.

Le constat dressé par le député René Mangin, au terme d'une semaine passée en Irak, est noir. Sur place, entre Bagdad et Bassora, il a pu mesurer l'état d'étouffement d'un pays étouffé par deux guerres et un interminable embargo. « Ils sont touchés au ventre et à la tête » résume l'élu meurthe-et-mosellan pour résumer la situation générale d'un pays qui possède la première réserve de pétrole mondiale. Rentré vendredi soir, le parlementaire, avant la mise en forme d'un rapport à destination du président de la République et du chef du gouvernement, bâtit son analyse sur des images particulièrement fortes. Il parle de ces enfants obligés de se transformer en cirque de chaussures dans les rues, de mendier, pour venir en aide à leur famille dénuée de tout. Deux chiffres suffisent pour planter la situation générale d'un peuple, passé en quelques années du statut de nation développée à celui de quart-monde. « Le salaire moyen est de quinze dollars quand sur les étals des bazars une banane coûte un dollar ».

Un long étouffement

Parti en Irak avec cinq autres parlementaires, toutes sensibilités confondues, René Mangin a pu constater sur place ce qu'est une frappe chirurgicale. A Bagdad, le groupe a découvert la précision des missiles qui ont frappé le siège du parti Baas, le service de renseignements, des casernes... sans occasionner de dégâts sur les immeubles proches. Dans la capitale du Sud, Bassora, il a vu, par contre, les maisons de quartier populaires détruites lors de tirs de représailles mal maîtrisés contre des « sites stratégiques ». Les photos ramenées par l'élu restituent des scènes largement diffusées sur le petit écran la semaine dernière. « Nous nous y sommes rendus une semaine après les faits, il y avait toujours des gens réunis pour manifester en scandant des



René Mangin lors de sa rencontre avec Tarek Aziz à Bagdad.

slogans anti-américains et anti-britanniques. Pas question pour le député de tomber dans le nouveau système de propagande mis en place par le système de Saddam Hussein. L'état de détresse qu'il a vu dans les hôpitaux, certains quartiers, l'atmosphère générale ne peuvent pourtant laisser indifférent. « Les classes moyennes ont disparu. Il reste 5 % de nantis qui, pour la plupart, ont bâti leur fortune sur le marché noir. Pour survivre, des universitaires sont obligés de compléter leurs revenus en se faisant chauffeurs de taxis. Le premier pays arabe est en train de s'étouffer tout doucement ».

La délégation française parmi laquelle figurait Roseline Bachelot, par ailleurs à la tête du groupe parlementaire d'amitié France-Irak, a rencontré un nombre non négligeable de dignitaires dont les ministres de l'agriculture, des affaires étrangères, de la santé et, surtout, Tarek Aziz, vice-premier ministre, l'un des acteurs majeurs de ce dossier sur la scène internationale. « L'impression générale est celle d'un repli, de quelque chose qui se ferme, de durcissement de ton. Ils expliquent nous sommes en capa-

cité d'attendre. Nous attendrons ! Toutes les résolutions de l'ONU ont été respectées. Ce que ne fait pas Israël dans le problème palestinien et pourtant il n'y a pas de bombardements en représailles ». Le témoignage d'observateurs neutres, comme les membres d'ONG, des représentants de l'ONU, apporte certaines précisions riches d'enseignement sur l'état général de l'Irak. Les installations industrielles, les infrastructures sont dans un état de délabrement absolu. Le potentiel de l'armée serait à 80 % de ce qu'il représentait avant l'invasion du Koweït.

La mission parlementaire va maintenant travailler à la mise en forme de son rapport. Un rendu à deux niveaux, l'un humanitaire et l'autre plus politique. Le chef de l'état et le gouvernement ont fixé des perspectives pour tenter de sortir de cette crise. Ils souhaitent mener une réflexion pour savoir dans quelles conditions pourrait être levé l'embargo, comment l'Irak pourra être réarmé à long terme, comment s'assurer du fonctionnement sans zone d'ombre du fameux accord « pétrole contre nourriture ». Jean-Paul GERMONVILLE

Ration alimentaire par personne



986 FACTS

f-nutval.Rev7

Nutritive value of the food basket per beneficiary (Phases I - III and Enhanced Phase IV)

Commodity	Monthly Ration Kg/person/month		Daily Ration gm/person/day		Calorie Content Kcal/person/day		Protein Content gm/person/day	
	I - III	IV	I - III	IV	I - III	IV	I - III	IV
Wheat Flour	9.00	9.00	300	300	1,050	1,068*	34	32.4*
Rice	2.50	2.50	83	83	30	32*	6	6.3*
Sugar	2.00	2.00	67	67	267	257*	-	-
Tea	0.15	0.15	5	5	-	-	-	-
Cooking Oil	1.00	1.50	33	50	300	442*	-	-
Pulses	1.00	1.00	33	33	113	115*	7	7
Dried Whole** Milk/Cheese	-	0.50	-	17	-	84	-	4.27
Iodized Salt	0.15	0.15	5	5	-	-	-	-
Total	15.80	16.80	526	560	2,030	2,268	47	50

* A different nutrient content calculating table has been used for the enhanced phase.

** Represents animal protein, included for the first time.

For infants under one year:

Commodity	Monthly Ration		Daily Ration		Calorie Content		Protein Content	
	I - III	IV	I - III	IV	I - III	IV	I - III	IV
Infant Formula	2.70	3.60	90	120	438	584	12	16
Fortified Weaning Cereal	-	0.80	-	27	-	112	-	4

Source : UNOHCI

Plan de distribution de biens humanitaires

Attributions par secteurs du Plan de distribution (phase V)

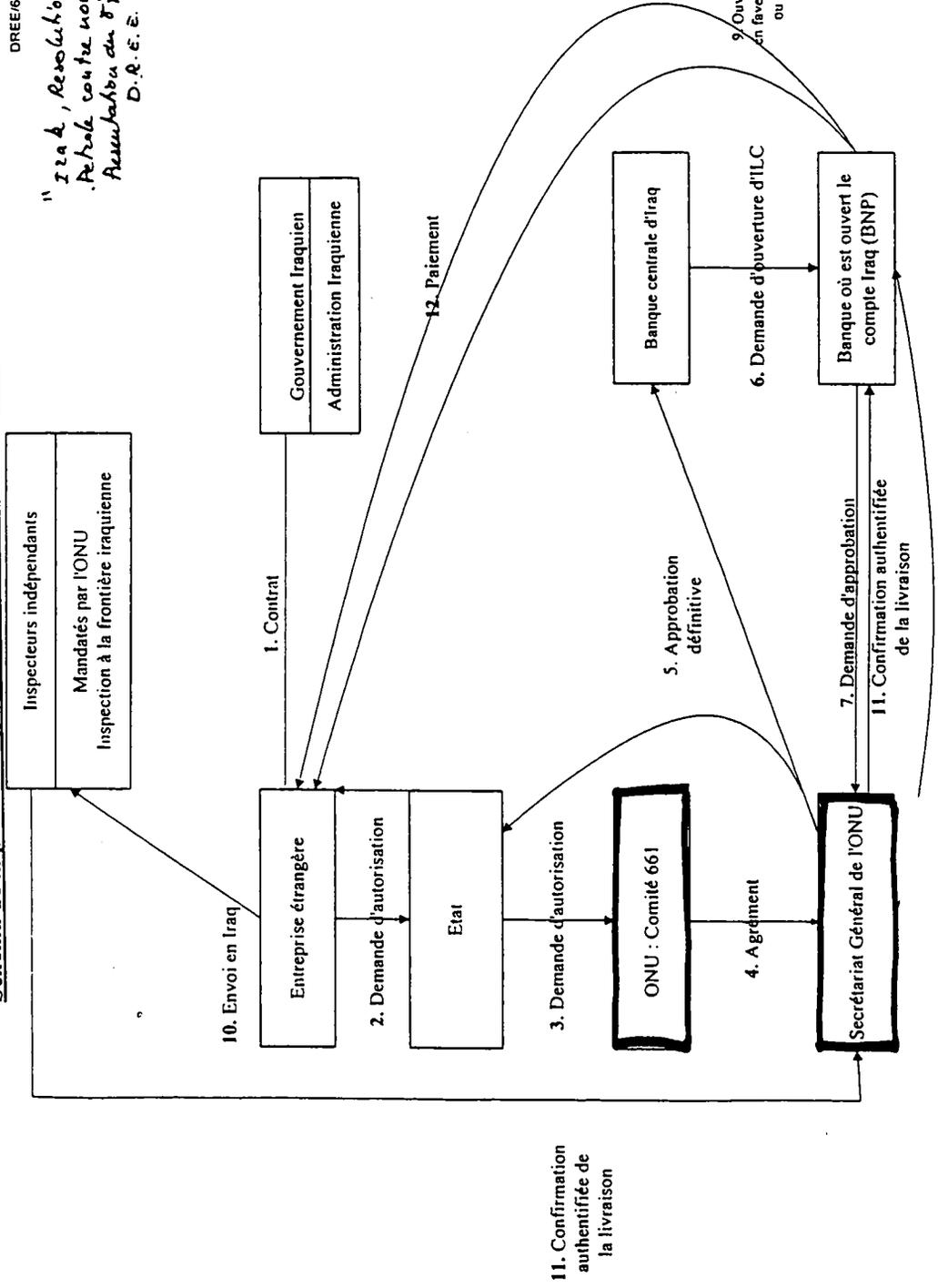
Secteur / activité	Attribution en millions d'US\$ (ensemble du territoire)	Attributions pour Dihouk, Erbil, Suleimanieh (millions de US\$)
SECTEUR		
Denrées alimentaires	1056	142
Savon et détergents		
Pièces détachées pour la distribution de denrées, le transport de biens, les camions, réhabilitation du réseau ferroviaire	120	
	1176	
Médicaments et santé	240	35
Eau et assainissement	150	22.5
Electricité	409	116
Agriculture	180	34
Education primaire et secondaire	100	+ 13.8 - 25
Réinstallation de la population	40	40
Mines et activités connexes	9	9
Alimentation	16	16
Soutien des secteurs de l'alimentation et de la santé : transport - télécommunications - financement	126	18.7
Sous-total	2446	481.7
Pétrole	300	
Total général	2746	

Source : UNOHC/I

Schema de la procedure generale d'autorisation des exportations vers l'Iraq

DREE/6A

11 Iraq, Resolution 986.
Petrole contre nourriture.
Assemblée du 8 Juin 1995.
D.R.E.E.



11. Confirmation authentifiée de la livraison

a) Pour faire en sorte que chaque transaction soit transparente et conforme aux autres dispositions de la présente résolution, approbation, par le Comité créé par la résolution 661 (1990), de chaque achat de pétrole et de produits pétroliers irakiens, sur présentation par l'État concerné d'une demande, approuvée par le Gouvernement irakien, où figureront des détails concernant la fixation d'un prix d'achat équitable, l'itinéraire qu'emprunteront les marchandises exportées, l'émission d'une lettre de crédit à l'ordre du compte séquestre qui doit être ouvert par le Secrétaire général aux fins de la présente résolution, et toute autre transaction financière ou autre transaction essentielle se rapportant directement à cette opération;

b) Versement direct par l'acheteur de l'État concerné du montant intégral de tout achat de pétrole et de produits pétroliers irakiens sur le compte séquestre qui doit être ouvert par le Secrétaire général aux fins de la présente résolution;

2. Autorise la Turquie, nonobstant les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 3 et du paragraphe 4 de sa résolution 661 (1990) et celles du paragraphe 1 ci-dessus, à permettre l'importation d'Iraq de pétrole et de produits pétroliers, le volume des importations devant être suffisant pour que, après virement au Fonds d'indemnisation du pourcentage visé à l'alinéa c) du paragraphe 8, les recettes permettent de couvrir le montant, jugé raisonnable par les inspecteurs indépendants visés au paragraphe 6, des redevances dues au titre de l'acheminement en Turquie par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik du pétrole et des produits pétroliers irakiens dont le paragraphe 1 autorise l'importation;

3. Décide que les paragraphes 1 et 2 de la présente résolution prendront effet à 0 h 1 (heure de New York) le lendemain du jour où le Président du Conseil aura informé les membres du Conseil qu'il a reçu du Secrétaire général le rapport demandé au paragraphe 13 ci-après, et resteront en vigueur pendant une période initiale de cent quatre-vingts jours, à moins que le Conseil ne prenne une autre décision appropriée eu égard aux dispositions de la résolution 661 (1990);

4. Décide en outre de procéder à une révision approfondie de tous les aspects de l'application de la présente résolution quatre-vingt-dix jours après l'entrée en vigueur du paragraphe 1 ci-dessus et, de nouveau, avant la fin de la période initiale de cent quatre-vingts jours, lorsqu'il aura reçu les rapports visés aux paragraphes 11 et 12 ci-après, et déclare qu'il a l'intention, avant la fin de cette période de cent quatre-vingts jours, d'envisager favorablement de proroger les dispositions de la présente résolution, à condition que les rapports visés aux paragraphes 11 et 12 ci-après fassent apparaître que leur application donne satisfaction;

5. Décide en outre que les autres paragraphes de la présente résolution prennent effet immédiatement;

6. Demande au Comité créé par la résolution 661 (1990) de superviser la vente de pétrole et de produits pétroliers qui seront exportés d'Iraq vers la Turquie par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, et à partir du terminal pétrolier de Mina al-Bakr, avec l'aide d'inspecteurs indépendants nommés par le Secrétaire général qui tiendront le Comité informé de la quantité de pétrole et de produits

pétroliers exportés par l'Iraq après la date d'entrée en vigueur du paragraphe 1 de la présente résolution et vérifieront que le prix d'achat du pétrole et des produits pétroliers est raisonnable, compte tenu des prix pratiqués sur le marché, et que, aux fins des arrangements énoncés dans la présente résolution, la part la plus importante du pétrole et des produits pétroliers est acheminée par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik et le reste à partir du terminal pétrolier de Mina al-Bakr;

7. Prie le Secrétaire général d'ouvrir un compte séquestre aux fins énoncées dans la présente résolution, de nommer des comptables publics indépendants et agréés pour vérifier ce compte, et de tenir le Gouvernement iraquien pleinement informé;

8) Décide que les fonds déposés sur le compte séquestre seront utilisés par le Secrétaire général pour répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne, ainsi qu'aux autres fins ci-après :

a) Financer l'exportation vers l'Iraq, conformément aux modalités établies par le Comité créé par la résolution 661 (1990), des médicaments, fournitures médicales, denrées alimentaires et produits et fournitures de première nécessité pour la population civile visés au paragraphe 20 de la résolution 687 (1991), à condition que :

- i) Chaque exportation soit effectuée à la demande du Gouvernement iraquien;
- ii) L'Iraq garantisse effectivement la distribution équitable des marchandises, sur la base d'un plan soumis au Secrétaire général et approuvé par celui-ci, comprenant une description des marchandises concernées;
- iii) Le Secrétaire général reçoive confirmation authentifiée que les marchandises exportées sont parvenues en Iraq;

b) Compléter, eu égard aux conditions exceptionnelles qui existent dans les trois provinces mentionnées ci-après, la distribution par le Gouvernement iraquien des marchandises importées en vertu de la présente résolution, de façon à assurer une distribution équitable des secours humanitaires à tous les groupes de la population iraquienne dans l'ensemble du pays, en virant tous les quatre-vingt-dix jours au Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies exécuté sur le territoire souverain de l'Iraq, dans les trois provinces d'Iraq du Nord de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, une somme de 130 à 150 millions de dollars des États-Unis; toutefois, si la valeur du pétrole et des produits pétroliers vendus au cours de la période de quatre-vingt-dix jours est inférieure à 1 milliard de dollars des États-Unis, le Secrétaire général pourra réduire en conséquence le montant du virement;

c) Virer au Fonds d'indemnisation un pourcentage des fonds déposés au compte séquestre égal à celui fixé par le Conseil au paragraphe 2 de sa résolution 705 (1991) du 15 août 1991;

d) Financer les dépenses afférentes aux inspecteurs indépendants et aux comptables publics agréés ainsi qu'aux activités associées à l'application de la présente résolution qui sont à la charge de l'ONU;

e) Financer les dépenses de fonctionnement courantes de la Commission spéciale, en attendant le remboursement intégral des dépenses liées à l'accomplissement des tâches prévues à la section C de la résolution 687 (1991);

f) Financer toutes dépenses raisonnables engagées en dehors de l'Iraq dont le Comité créé par la résolution 661 (1990) aura établi qu'elles sont directement liées à l'importation d'Iraq de pétrole et de produits pétroliers, conformément au paragraphe 1 ci-dessus, ou à l'exportation vers l'Iraq, ainsi qu'aux activités directement nécessaires à cet égard, des pièces et du matériel autorisés en vertu du paragraphe 9 ci-après;

g) Réserver tous les quatre-vingt-dix jours un montant maximum de 10 millions de dollars des États-Unis sur les fonds déposés sur le compte séquestre aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du 2 octobre 1992;

9. Autorise les États à permettre, nonobstant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 661 (1990) :

a) L'exportation vers l'Iraq des pièces et du matériel qui sont essentiels pour assurer la sécurité du fonctionnement de l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik en Iraq, sous réserve de l'approbation préalable de chaque contrat d'exportation par le Comité créé par la résolution 661 (1990);

b) Les activités directement nécessaires aux fins des exportations autorisées aux termes de l'alinéa a) ci-dessus et des importations autorisées aux termes du paragraphe 1 ci-dessus, y compris les transactions financières connexes;

10. Décide que les dépenses afférentes aux exportations et activités autorisées aux termes du paragraphe 9 ci-dessus, puisqu'elles ne peuvent, en vertu du paragraphe 4 de la résolution 661 (1990) et du paragraphe 11 de la résolution 778 (1991), être couvertes à l'aide des fonds bloqués conformément à ces dispositions, pourront être financées à titre exceptionnel, en attendant que des fonds commencent à être versés au compte séquestre établi aux fins de la présente résolution, et avec l'assentiment, dans chaque cas, du Comité créé par la résolution 661 (1990), à l'aide de lettres de crédit tirées sur le produit des ventes futures de pétrole qui doit être versé au compte séquestre;

11. Prie le Secrétaire général de lui soumettre, quatre-vingt-dix jours après l'entrée en vigueur du paragraphe 1 ci-dessus, et, de nouveau, avant la fin de la période initiale de cent quatre-vingts jours, sur la base des observations faites par le personnel des Nations Unies en Iraq et des consultations menées avec le Gouvernement iraquien, un rapport lui indiquant si l'Iraq a distribué équitablement les médicaments, les fournitures médicales, les denrées alimentaires ainsi que les produits et fournitures de première nécessité pour la population civile qui sont financés conformément à l'alinéa a) du paragraphe 8 ci-dessus, en incluant dans ce rapport toute observation qu'il jugerait utile de faire quant à la mesure dans laquelle le niveau des recettes

permet de répondre aux besoins humanitaires de l'Iraq, ainsi qu'à la capacité de l'Iraq d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 1 ci-dessus;

12. Prie le Comité créé par la résolution 661 (1990) de mettre au point, en étroite coordination avec le Secrétaire général, les modalités d'application accélérée des arrangements prévus aux paragraphes 1, 2, 6, 8, 9 et 10 de la présente résolution et de rendre compte au Conseil de l'application de ces arrangements quatre-vingt-dix jours après l'entrée en vigueur du paragraphe 1 ci-dessus et, de nouveau, avant la fin de la période initiale de cent quatre-vingts jours;

13. Prie le Secrétaire général de faire le nécessaire pour assurer l'application effective de la présente résolution, l'autorise à prendre tous les arrangements et à conclure tous les accords requis, et le prie, cela fait, d'en rendre compte au Conseil;

14. Décide que le pétrole et les produits pétroliers visés dans la présente résolution, aussi longtemps que propriété de l'Iraq, jouiront de l'immunité de juridiction ainsi que de toute forme de saisie, saisie-arrêt ou saisie-exécution, et que tous les États prendront toutes les mesures requises en droit interne pour donner effet à cette protection et pour garantir que le produit des ventes ne soit pas utilisé à des fins autres que celles stipulées dans la présente résolution;

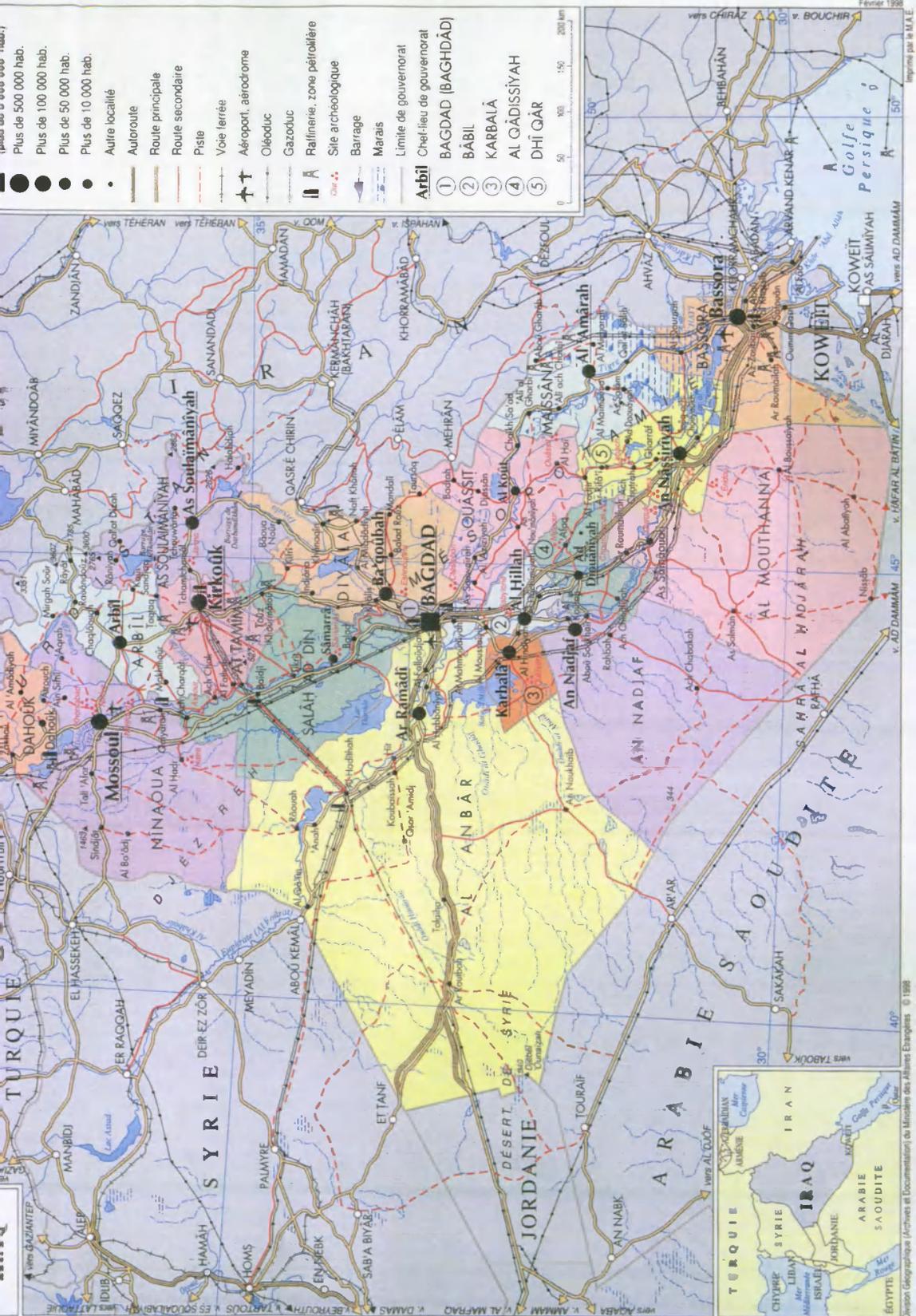
15. Déclare que le compte séquestre établi aux fins de la présente résolution est couvert par les privilèges et immunités des Nations Unies;

16. Déclare que toutes les personnes désignées par le Secrétaire général aux fins de l'application de la présente résolution jouissent des privilèges et immunités prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies pour les experts en mission pour le compte de l'Organisation des Nations Unies, et exige que le Gouvernement iraquien leur accorde une entière liberté de mouvement et toutes les facilités requises pour l'accomplissement de leurs tâches en application de la présente résolution;

17. Déclare qu'aucune des dispositions de la présente résolution ne dispense l'Iraq de s'acquitter scrupuleusement de toutes ses obligations concernant le service et le remboursement de sa dette extérieure, conformément aux mécanismes internationaux appropriés;

18. Déclare également qu'aucune disposition de la présente résolution ne saurait être interprétée comme portant atteinte à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale de l'Iraq;

19. Décide de rester saisi de la question.



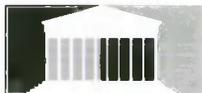
- Plus de 5 000 000 hab.
- Plus de 1 000 000 hab.
- Plus de 500 000 hab.
- Plus de 10 000 hab.
- Autre localité

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Pistes
- Voie ferrée
- Aéroport, aérodrôme
- Oléoduc
- Gazoduc
- Railline, zone pétrolière
- Site archéologique
- Barrage
- Marais
- Limite de gouvernorat
- Chef-lieu de gouvernorat

- Arbil**
- ① BAGDAD (BAGHDAD)
 - ② BÂBIL
 - ③ KARBALÂ
 - ④ AL GÂDISSIYAH
 - ⑤ DHÏ GÂR



L'Iraq est à nouveau sous les feux de l'actualité. Du 16 au 19 décembre 1998, plus de 400 missiles se sont abattus sur le pays. Ces bombardements intensifs, effectués par les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont soulevé une émotion et une indignation considérables. Après huit ans d'un embargo particulièrement sévère, quelle est la situation humanitaire de la population iraquienne? Comment sont appliquées les résolutions de l'O.N.U., notamment l'accord « pétrole contre nourriture »? L'Iraq a-t-il rempli ses obligations concernant l'élimination de toutes les armes de destruction massive? Quelles sont maintenant les perspectives diplomatiques d'une sortie de l'embargo? C'est à ces questions que s'est efforcée de répondre la mission parlementaire d'information en Iraq, présidée par Mme Roselyne Bachelot-Narquin.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi venant en discussion, rapports, comptes rendus des travaux des commissions et de la séance publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

Kiosque de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide-Briand - 75007 Paris

ISBN 2-11-107740-2



9 782111 077409

ISSN 1240 831X

Prix : 20 F

3,05 €